

AFFAIRES



Photo Rémi Lemée, La Presse ©

GARDA : QUATRE AUTRES ACQUISITIONS À VENIR
STÉPHAN CRÉTIER SE CONFIE À FIN DE SÉANCE PAGE 9

| | |
|--|--|
| | S&P/TSX 11640,61 -188,81 (-1,60%) |
| | TSX CROISSANCE 2869,35 -126,94 (-4,24%) |
| | QUÉBEC 30 1116,72 -17,66 (-1,56%) |
| | DOW JONES 11205,61 -214,28 (-1,88%) |
| | DOLLAR 89,77 ¢ US -0,49 ¢ |

Certifiés, vos appareils électriques?
 Les fraudes sont de plus en plus fréquentes dans les codes CSA et ULC, ce qui peut s'avérer dangereux.

PAGE 2

Ubisoft a raison sur Martin Tremblay
 La Cour supérieure prolonge l'ordonnance qui l'empêche de travailler pour un concurrent.

PAGE 3

Riches mais coincées, les pétrolières
 Dans les années 60, elles avaient libre accès à 85% des réserves mondiales, contre 16% actuellement.

PAGE 7

Le baron de l'acier
 Portrait de Lakshmi Mittal qui, parti de rien, a bouleversé la hiérarchie mondiale de l'acier.

PAGE 12

LE CHIFFRE DU JOUR
1,2 billion \$US
 La firme Moody's s'apprête à relever la cote de 1,2 billion \$US (mille milliards) de dettes contractées par des entreprises américaines, qui économiseront ainsi 4,6 milliards \$US par année en intérêts.

ENTREPRISE À VENDRE ?
 COMPOSEZ MAINTENANT LE 1 866 499 0334
AcquiZition.biz

MÉTRO DE MONTRÉAL

La colère d'Alstom n'ébranle pas Québec

MARIE TISON

En colère, Alstom veut porter le dossier du métro de Montréal devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Mais ça n'inquiète pas le gouvernement du Québec, qui estime que sa position juridique est blindée.

Par contre, l'attitude de Québec

risque d'amener les gouvernements étrangers à emprunter le même genre d'arguments pour écarter les sociétés québécoises et favoriser leurs entreprises locales pour l'attribution de grands contrats, a dit craindre une organisation québécoise qui aide les entreprises à participer aux marchés publics, Info-opportunités.

« Si on commence ça, on ne finit

plus », a affirmé Francis Giguère, conseiller en développement des affaires chez Info-opportunités.

La semaine dernière, le gouvernement du Québec a fait savoir qu'il entamait des négociations de gré à gré avec Bombardier Transport pour le remplacement des 336 voitures MR63 du métro de Montréal. À moins d'un échec des négociations,

Québec n'aura pas recours à un processus d'appel d'offres pour l'important contrat de 1,2 milliard de dollars.

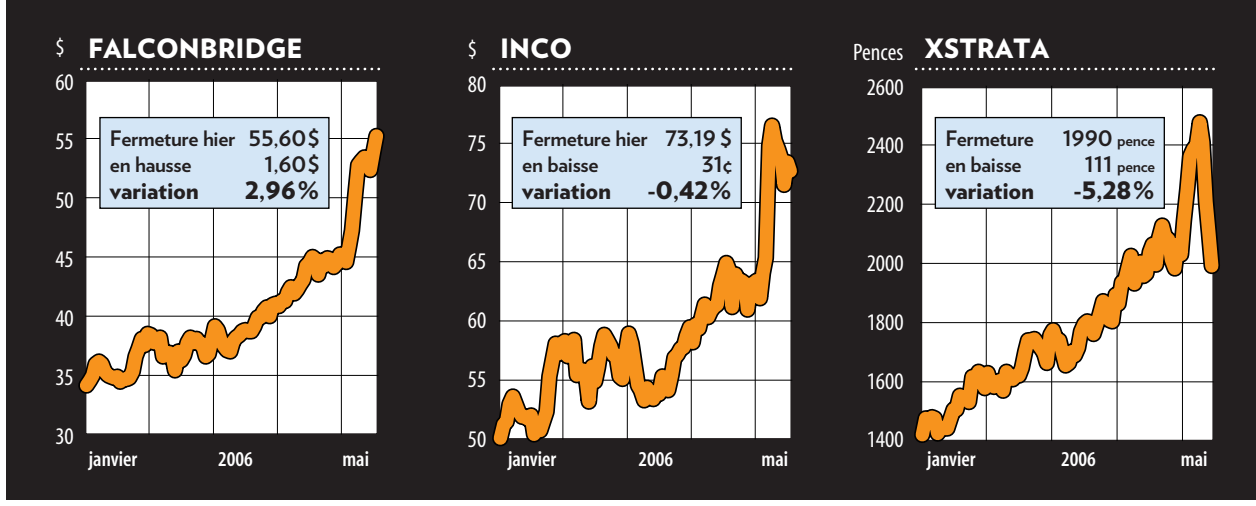
C'est le grand patron du groupe Alstom lui-même, Patrick Kron, qui a officiellement réagi à la décision québécoise hier à Paris. Se disant très en colère, il a fait savoir qu'Alstom abordera la question avec l'OMC et la Commission européenne. « La question que nous allons poser aux autorités compétentes à Bruxelles, à l'OMC et aux autorités nationales, c'est s'il est normal que Bombardier bénéficie de fait d'une exclusivité sur son marché national et puisse se présenter face à Alstom et à ses autres concurrents sur les marchés européens dans le cadre d'appels d'offres ouverts et loyaux », a déclaré M. Kron en conférence de presse.

➔ Voir MÉTRO en page 4

FALCONBRIDGE PRÉFÈRE INCO



La fonderie d'Inco à Sudbury



L'offre de Xstrata jugée inéquitable

DOUG ALEXANDER BLOOMBERG

Le président de Falconbridge, Derek Pannell, juge inéquitable l'offre d'achat au comptant non sollicitée de 16,1 milliards de dollars soumise hier matin par Xstrata et dit lui préférer une fusion amicale avec Inco.

L'offre de Xstrata « ne tient pas compte des synergies uniques et réelles que présente la combinaison d'Inco et de Falconbridge, a déclaré M. Pannell par voie de communiqué. Une offre au comptant priverait nos actionnaires de la possibilité de participer au profil de croissance intégré à la base d'actifs remarquables de Falconbridge. »

La société suisse Xstrata a indiqué hier qu'elle était disposée à

payer 52,50 \$ par action pour se porter acquéreur de 80 % des actions en circulation de Falconbridge, minière de Toronto qui possède plusieurs installations au Québec.

Inco a bonifié le 13 mai son offre en liquide et en actions en la portant à 51,17 \$ par action. Celle de Xstrata est donc 3,2 % plus élevée.

Falconbridge croit que « le potentiel boursier d'une transaction basée sur un échange d'actions avec Inco est supérieur à celui d'une offre au comptant par Xstrata », a commenté hier en entrevue Scott Keller, président de Dealanalytics.com, à New York.

Le conseil d'administration de Falconbridge évaluera la proposition de Xstrata une fois qu'elle

aura été formellement déposée, a indiqué la société.

Hier, à la Bourse de Toronto, le titre de Falconbridge a gagné 1,60 \$ à 55,60 \$. L'action d'Inco, elle, a perdu 31 cents pour tomber à 73,19 \$. Quant à Xstrata, il a reculé à 1990 pence, en baisse de 111 pence à la Bourse de Londres.

La flambée des cours des métaux des trois dernières années a fait de Falconbridge un objet de convoitise autant pour le président de Xstrata, Mick Davis, que pour son homologue d'Inco, Scott Hand. Soutenu par la société de portefeuille suisse Glencore International, M. Davis souhaite créer le quatrième groupe minier au monde, derrière BHP Billiton, Rio Tinto et Anglo American.

➔ Voir XSTRATA en page 4

L'argent se brasse encore plus à Toronto

MAXIME BERGERON

L'argent, plus que jamais, se brasse à Toronto. Pour qui en doutait encore, l'industrie canadienne des services financiers s'est fortement concentrée en Ontario depuis 20 ans, au détriment du Québec, indique une étude inédite réalisée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et dévoilée hier.

Entre 1984 et 2004, l'« indice de concentration géographique » de l'industrie des services financiers — banques, valeurs mobilières, assurances, etc. — a grimpé de 1,18 à 1,27 en Ontario.

En clair, cela signifie que l'importance relative de cette industrie est de 27 % supérieure au poids économique de la province dans le Canada. Une performance « spectaculaire », a commenté James O'Connor, économiste à l'ISQ, pendant un entretien.

Pendant la même période, le Québec a suivi une tendance inverse. Son indice a glissé de 0,90 à 0,86. « Autrement dit, l'industrie des services financiers est 14 % inférieure à l'importance de l'économie québécoise dans le total canadien », a expliqué M. O'Connor.

Pourquoi une telle avance de l'Ontario? La présence massive des sièges sociaux de grandes banques dans la Ville reine l'explique en bonne partie. Depuis 20 ans, ces institutions ont connu une croissance fulgurante, ce qui a contribué à accroître l'écart avec le Québec et les autres provinces.

L'Ouest canadien a enregistré un fort recul à cet égard. En 20 ans, l'« indice de concentration » des banques a chuté de 1,13 à 0,73 en Alberta et de 1,06 à 0,85 en Colombie-Britannique. « Pour employer un terme québécois, c'est une *drop* assez considérable », a souligné James O'Connor.

Du positif

Le Québec ne fait pas mauvaise figure sur toute la ligne dans l'étude de l'ISQ. « Quand on veut savoir si ce sont des bonnes ou des mauvaises nouvelles, on pourrait dire que l'Ontario a tellement bien fait qu'on peut peut-être se réjouir de n'avoir pas trop mal fait », a illustré M. O'Connor.

➔ Voir ARGENT en page 4

La flotte la plus moderne en Amérique du Nord.

ÂGE MOYEN DE NOS APPAREILS, SEULEMENT DEUX ANS

FLOTTE COMPOSÉE DE 56 BOEING 737 NG

SIÈGES EN CUIR CONFORTABLES

CONSULTEZ NOS HORAIRES PENSÉS POUR LES GENS D'AFFAIRES.

TÉLÉ EN DIRECT AVEC BELL EXPRESSVU^{MC} SUR CHAQUE DOSSIER[®]

Réservez aujourd'hui sur westjet.com ou communiquez avec votre agent de voyages pour accumuler des milles de récompense AIR MILES. Pour tout renseignement, composez le 1 877 956 6982.

[®] La majorité des avions de WestJet sont équipés de téléviseurs de réception par satellite individuels. ^{MC} ExpressVu est une marque de commerce de Bell ExpressVu s.e.c. SM MILES Marque déposée/de commerce de AIR MILES International Trading B.V. employée en vertu d'une licence par Loyalty Management Group Inc. et WestJet.

REPÈRES

DOLLAR CANADIEN

89,77 ¢US

VARIATION -0,49 ¢

0,7045 €

VARIATION +0,0019 €

SOMME REQUISE POUR ACHETER

UN DOLLAR US **1,1140** \$UN EURO **1,4194** \$

AUTRES DEVICES

| | | |
|------------------|----------|--------|
| Australie | dollar | 0,8448 |
| Chine | renminbi | 0,1391 |
| Grande-Bretagne | livre | 2,0965 |
| Hong Kong | dollar | 0,1436 |
| Inde | roupie | 0,0246 |
| Japon | yen | 0,0100 |
| Mexique | peso | 0,0995 |
| Norvège | couronne | 0,1816 |
| Nouvelle-Zélande | dollar | 0,6913 |
| Suède | couronne | 0,1508 |
| Suisse | franc | 0,9171 |

PÉTROLE

(WTI, contrat terme rapproché)

68,70 \$US

VARIATION -0,84 \$US

Light Sweet Crude **70,15** \$USNorth Sea Brent **67,46** \$US

OR (NY Gold)

690,50 \$US

769,22 \$CAN

VARIATION -1,00 \$US

SANS FIL
IN THE PARK

Central Park et plusieurs autres parcs new-yorkais devraient pouvoir offrir au public un accès sans fil et gratuit à Internet à compter de cet été, a indiqué mardi la ville de New York.

« Nous prévoyons brancher Central Park en juillet, et le reste des parcs plus tard dans l'été », a précisé la direction des Parcs de New York. Parmi ces espaces verts, figurent Washington Square, Union Square, Prospect Park (le grand parc de Brooklyn), Flushing Meadows.

La municipalité a fixé un nouveau délai au fournisseur, qui devait à l'origine mener à bien le chantier l'automne dernier.

New York avait lancé dès juin 2003 un appel d'offres aux fournisseurs de réseaux, mais le chantier, finalement confié à un installateur local, The WiFi Salon, a pris du retard. Depuis, seul Battery Park, le parc de la pointe de Manhattan situé face à la statue de la Liberté, a été équipé.

La Ville vient aussi de lancer un nouvel appel d'offres pour équiper notamment la place Dag-Hammarskjold, face à l'ONU, et la promenade de Brooklyn Heights, un appel qui comprend cette fois plusieurs mesures incitatives pour tenter d'attirer des concessionnaires plus nombreux et permettre le respect des délais. Elle prévoit là aussi la fin des travaux à la fin de l'été.

Quelques rares parcs new-yorkais ont été dotés du Wi-Fi dès 2002 grâce à des initiatives privées, notamment Bryant Park, le square entourant la bibliothèque municipale.

Source: AFP

LES BOURSES
DANS LE MONDE

| | FERMETURE | VARIATION | |
|-----------------------------|-----------|-----------|-------|
| | | NET | EN % |
| AMÉRIQUE DU NORD/SUD | | | |
| NASDAQ | 2195,80 | -33,33 | -1,50 |
| S&P 500 (New York) | 1270,32 | -21,76 | -1,68 |
| Mexico Bolsa | 20261,86 | -589,20 | -2,83 |
| Brazil Bovespa Stock | 38290,68 | -1125,76 | -2,86 |
| EUROPE/AFRIQUE | | | |
| DJ Euro Stoxx 50 P | 3356,42 | -101,78 | -2,94 |
| FTSE 100 (Angleterre) | 5675,50 | -170,70 | -2,92 |
| CAC 40 (France) | 4920,31 | -161,38 | -3,18 |
| DAX (Allemagne) | 5652,72 | -199,20 | -3,40 |
| IBEX 35 (Espagne) | 11248,20 | -347,70 | -3,00 |
| Milan MIB30 (Italie) | 36506,00 | -1051,00 | -2,80 |
| Amsterdam Exchanges | 436,47 | -14,61 | -3,24 |
| OMX (Stockholm) | 958,19 | -43,44 | -4,34 |
| Swiss Market (Suisse) | 7658,52 | -228,57 | -2,90 |
| ASIE/PACIFIQUE | | | |
| NIKKEI 225 (Japon) | 16307,67 | 149,25 | 0,92 |
| Hang Seng (Hong Kong) | 16615,55 | 222,44 | 1,36 |
| S&P/ASX 200 (Australie) | 5217,50 | 0,10 | 0,00 |

LA PRESSE AFFAIRES

Contrefaçon électrique

Les faussaires de plus en plus nombreux à imiter les certifications

VÉRONIQUE BOUVIER

Fidèle à sa réputation, l'industrie de la contrefaçon fait preuve d'une créativité peu commune. Dernière spécialité à la mode chez les faussaires, la contrefaçon de marques de certifications sur les produits électriques connaît une croissance fulgurante au Canada.

« Depuis quatre ans, nous avons vu émerger cette nouvelle contrefaçon dans les produits électriques importés de Chine ou d'Europe de l'Est. En plus de coûter des emplois, elle constitue un risque pour la sécurité des consommateurs », constate Doug Geralde, directeur du service des audits et des enquêtes de l'Association canadienne de normalisation (CSA) à Toronto.

Cette contrefaçon d'un nouveau genre s'est raffinée très rapidement sous l'impulsion de faussaires soucieux de donner à leur contrefaçon l'apparence d'un produit légitime aux dépens de la sécurité des consommateurs.

Pour les deux marques de certification reconnues et autorisées au Canada que sont la CSA et les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC), affiliés à l'Underwriters' Laboratories Inc. (UL), cette contrefaçon ne concerne plus seulement les petits produits tels les lampes, les prises multiples et les cordons électriques.

En 2005-2006, la CSA et l'ULC ont émis des alertes sur des produits aussi variés que des lampes décoratives, des scies sauteuses, des fers à souder, des poêles à combustion, des disjoncteurs, des compresseurs à air portatifs et des génératrices. Et les risques pour les consommateurs sont importants : incendie, surchauffe, explosion ou encore électrocution.

Des produits dans tous les rayons

« Depuis janvier 2005, les produits non homologués sont de plus en plus remarqués sur les tablettes des détaillants à bas prix comme les Dollarama et les marchés aux puces, mais aussi chez les bannières reconnues et les grandes surfaces », confirme William McKay, enquêteur et coordonnateur divisionnaire au bureau d'enquête de Montréal de la GRC.

« Si l'affaire est trop bonne pour être vraie, bien souvent il s'agit d'un produit contrefait non certifié. »

Toutefois, la GRC estime que les grandes bannières sont bien plus victimes de la contrefaçon que complices. « S'ils veulent protéger les produits qu'ils mettent en marché,



Ken Hansen, de la GRC, et Doug Geralde, directeur du service des audits et des enquêtes de l'Association canadienne de normalisation, posent derrière quelques-uns des produits dont la certification a été contrefaite. Parmi eux, des jouets, des lampes décoratives, des scies sauteuses, des disjoncteurs et des compresseurs à air portatifs.

les manufacturiers doivent surveiller les certifications car quelque part dans le monde, leurs produits sont contrefaits », renchérit Doug Geralde de la CSA.

Appelés à ce sujet par *La Presse Affaires*, Future Shop et Radioshack ne nous ont pas rappelés. Du côté de Wal-Mart, la vigilance est de mise depuis son arrivée au Canada en

affaire avec le géant du commerce de détail doit présenter une lettre officielle de l'ULC ou de la CSA attestant que ses produits sont conformes. Wal-Mart engage ensuite un laboratoire indépendant pour procéder à des tests sur la totalité de l'article et non plus seulement sur son volet électrique.

Consommateurs distraits

La Régie du bâtiment du Québec en charge de contrôler la vente et la location d'appareillage électrique dans la province et l'Office de la protection du consommateur sont formels : les plaintes des consommateurs québécois en matière de fausses certifications sont rares.

Peu au fait de cette contrefaçon, les acheteurs ne portent pas attention aux certifications. « Plus nous aler-

terons le public et les consommateurs, plus le *feedback* sera important », reconnaît Doug Geralde de la CSA, qui conseille aux consommateurs de se méfier des bas prix.

Mais méfiance et vigilance ne vont pas toujours de paire avec la recherche d'une bonne affaire. Pour John Drengenberg de l'ULC, il est évident que les consommateurs sont moins vigilants lorsqu'ils recherchent le plus bas prix.

« Si l'affaire est trop bonne pour être vraie, bien souvent il s'agit d'un produit contrefait non certifié. Dans le cas d'un t-shirt contrefait, les risques sont minimes mais si vous achetez une rallonge électrique, vous devez vous méfier car vous ne pouvez deviner si ce que vous achetez a un problème juste en le regardant », conclut Doug Geralde.

Pas une affaire d'enfants de chœur

VÉRONIQUE BOUVIER

Oubliez l'image de petits faussaires amateurs trafiquant des certifications à la main pour gagner quelques sous ! De loin la contrefaçon la plus dangereuse pour la sécurité des consommateurs, la contrefaçon de certifications n'est pas le fait d'enfants de chœur.

Pour le directeur du service des audits et des enquêtes de l'Association canadienne de normalisation (CSA), « les consommateurs doivent réaliser que cette contrefaçon est très souvent liée au crime organisé et que dans certains cas, l'argent remonte même jusqu'à des activités terroristes ».

Et elle est là pour durer. « C'est un problème beaucoup plus sérieux qu'il n'y paraît et nous voulons alerter le public, agir en faveur d'un renforcement des lois mais aussi des ressources dédiées à cette lutte », explique Doug Geralde.

Selon la GRC, Montréal est l'une des quatre plaques tournantes de la contrefaçon au Canada avec Vancouver, Toronto et Halifax. « Des quantités incroyables de marchandises sans homologation arrivent par conteneurs », estime l'enquêteur William McKay qui reconnaît que les effectifs de la GRC au Québec affectés à la lutte contre la contrefaçon ne sont pas suffisants.

« Nous avons quatre enquêteurs à Montréal et une soixantaine en tout dans les 11 bureaux de la province qui n'enquêtent pas seulement sur ce type de contrefaçon. »

Ce sont donc les marques de certification, la CSA et les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC) qui font une bonne partie du travail en menant leurs propres enquêtes avant de collaborer avec la GRC.

Selon John Drengenberg, directeur des services aux consommateurs chez l'ULC, la multiplication des



Les logos des UCL et de la CSA.

alertes sur les fausses certifications résulte d'une collaboration accrue entre les marques de certification et la GRC. « En 10 ans, nous avons effectué 1000 saisies. La lutte est plus forte car cette contrefaçon touche à la sécurité. »

Au Québec, la GRC fait aussi équipe avec la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Les enquêtes de la RBQ ciblent notamment l'installation d'appareillage électrique approuvé. « On s'assure que les entrepreneurs utilisent des produits

certifiés et on bénéficie de plus en plus de la coopération des électriciens sur le terrain qui peuvent détecter les produits avec des fausses certifications », déclare André Bisson, conseiller technique à la RBQ.

Problème insoluble ?

La lutte contre la contrefaçon se fait aussi par l'application de la Loi sur les marques de commerce qui stipule qu'une marque de certification peut être adoptée uniquement par des personnes qui ne se livrent pas à la fabrication, la location et la vente des produits.

Daniel Urbas, avocat spécialisé en litige commercial chez Borden Ladner Gervais, considère que la loi fédérale garantit aux consommateurs un certain niveau de qualité et de sécurité mais elle a ses limites.

« Pour intervenir, il faut savoir que

les produits sur les étagères d'un commerçant ne sont pas conformes. Et le problème, c'est que personne ne le sait tant et aussi longtemps qu'il n'y a pas de plaintes déposées par des consommateurs. »

Le deuxième obstacle à une lutte efficace est la grande instabilité de cette contrefaçon. « Il est rare de voir un faussaire se spécialiser uniquement dans ce type de contrefaçon, il va tenter de diversifier ses activités pour brouiller les pistes », conclut M^{re} Urbas.

Retracer les faussaires et les fournisseurs à l'échelle du pays est un éternel recommencement pour André Bisson de la RBQ. « Les contrefaçons sont très difficiles à identifier présentement et il nous faut continuellement être vigilants pour aviser les importateurs de retirer les produits du marché. »

Que faire en cas de doute ?

1. Si le produit vous semble dangereux et susceptible de provoquer un incendie, rappelez immédiatement le cas à la Régie de bâtiment du Québec au (514) 864-2209.

2. Pour tout doute sur la certification UL apposée sur le produit, contactez l'ULC au 1 877-ULHELPS (1 877 854-3577) ou encore sur leur site <http://www.ulc.ca/>

3. Afin de vérifier si le produit que vous avez acheté est certifié ou non par la CSA, vous pouvez utiliser l'outil de recherche du site de l'Association canadienne de normalisation (CSA) www.csa.ca ou encore, commu-

niquer avec le service des Audits et enquêtes du Groupe CSA en composant le (416) 747-4278 ou 1 866 797-4272.

Comment détecter une fausse marque de certification ?

Tout le monde peut acheter sans s'en apercevoir un produit contrefait ou portant une marque de certification contrefaite, surtout si l'on ne sait pas comment vérifier. Voici quelques indices pour débusquer la contrefaçon :

> Les articles dont les prix sont les plus bas
> Des fautes d'orthographe sur l'emballage ou dans le nom du produit

> Une faible qualité de fabrication et d'emballage

> Des marques de certification absentes ou étranges :

Comparer les marques de certification apposées sur le produit avec les marques de certifications officielles :

> Logo officiel pour l'UL au Canada

> Logo officiel pour la CSA

Autres indices : aucune marque de certification n'est apposée sur le produit ; les marques se trouvent uniquement sur l'emballage ou encore elles diffèrent entre l'emballage et le produit.

> Des articles manquants ou des renseignements incomplets sur le produit

CAE met le cap sur la croissance

MARIE TISON

Maintenant qu'il a pratiquement terminé sa restructuration, le manufacturier de simulateurs de vol CAE met le cap sur la croissance.

Il entend notamment élargir sa gamme de produits et accroître sa présence dans des marchés émergents comme la Chine et l'Inde, avec la création de coentreprises spécialisées dans la formation de pilotes.

CAE a terminé l'exercice financier 2006 avec un bénéfice net de 64,9 millions de dollars, comparativement à une perte nette de 199,9 millions pour l'exercice 2005. Ses revenus ont augmenté de 12 %, passant de 986 millions en 2005 à 1,1 milliard en 2006.

À première vue, les résultats du quatrième trimestre de l'exercice

2006 sont moins reluisants. Le trimestre s'est soldé par un bénéfice net de 9,4 millions, alors que le quatrième trimestre de l'exercice 2005 avait donné lieu à un impressionnant bénéfice net de 108,8 millions. Ce dernier résultat comprenait toutefois le gain lié à la vente de la division Contrôles navals de CAE.

C'est en février 2005 que CAE avait annoncé son vaste plan de restructuration. L'entreprise a notamment éliminé 450 postes, dont 350 à Montréal. Elle a réduit la superficie de ses installations montréalaises et a regroupé des centres de formation aux États-Unis et en Europe. Elle a restructuré ses divisions de façon à favoriser les synergies entre elles.

CAE a réussi à ramener sa dette de 285,8 millions à 190,2 millions et a réduit de façon importante le temps de fabrication d'un simula-

teur. Auparavant, il fallait de 18 à 20 mois pour fabriquer un simulateur d'Airbus A320. Il ne faut plus que 14 mois.

« Nous avons comme programme d'assainir la situation financière, de rationaliser nos opérations et d'investir dans notre technologie d'avant-garde pour nous donner des bases solides sur lesquelles créer de la valeur pour l'actionnaire, a déclaré le président et chef de la direction de CAE, Robert Brown, en téléconférence hier. J'ai le plaisir de dire que tous ces objectifs sont atteints. Nous sommes à présent habilités à rechercher de nouvelles occasions de croissance. »

CAE mettra en place un petit groupe d'employés de différentes divisions, doté d'un budget de 3 millions de dollars, qui se consacrera à l'innovation.

« Ils trouveront des idées qui

nous permettront d'avoir des résultats dans les deux ou trois prochaines années », a précisé M. Brown.

CAE pense notamment à élargir sa gamme de produits au-delà du monde de l'aéronautique, en offrant notamment des produits qui permettront de simuler différents scénarios de situation d'urgence, comme des catastrophes naturelles ou des attaques terroristes.

L'entreprise n'abandonne cependant pas le monde de l'aéronautique. Elle entend notamment profiter de la grande vigueur du marché de l'aviation d'affaires.

« Nous pouvons mettre plus de simulateurs dans notre réseau pour faire face à la demande du marché », a déclaré M. Brown.

Dans le domaine de l'aviation civile, les marchés émergents comme l'Inde et la Chine intéressent tout particulièrement CAE.

« Si vous regardez les ventes d'Airbus et de Boeing, la plupart se retrouvent en Chine et en Inde », a fait observer M. Brown.

Dans ces pays, il y a une forte demande pour la formation des pilotes. Or, il ne s'agit pas seulement d'entraîner des pilotes, déjà formés, pour des appareils particuliers, mais de former de nouveaux pilotes.

« Nous pensons que nous pouvons mettre en place une couple de projets, a déclaré le grand patron de CAE. Nous ferons connaître au marché, au fur et à mesure, les investissements requis et les revenus et bénéfices potentiels que ces projets devraient générer. »

Au cours de la dernière année, le titre de CAE s'est apprécié de façon importante, passant de moins de 6 \$ à plus de 9 \$. Il a toutefois glissé de 4,76 % hier pour clôturer à 9,20 \$ à la Bourse de Toronto.

Le PDG de Molson Coors croit que le pire est passé

PRESSE CANADIENNE

Molson Coors a connu une année 2005 difficile en tant que brasseur nouvellement fusionné, mais son chef de la direction se dit confiant de hisser son entreprise au rang des « brasseurs les plus performants au monde » grâce à la croissance du marché de ses principales marques de bière.

« Au Canada, nous sommes parvenus à stabiliser la marque Molson Canadian tout en accélérant la croissance de la Coors Light », a déclaré hier Leo Kiely, à l'occasion de l'assemblée annuelle des actionnaires tenue à Denver et retransmise par Internet.

Le PDG a de plus souligné qu'aux États-Unis, la marque Coors Light se classe au premier rang dans certains marchés.

« Au Royaume-Uni, nous avons solidifié nos marques en vue de connaître une croissance soutenue sur le marché de la lager, tout en réduisant nos coûts », a-t-il ajouté.

Le PDG a de plus déclaré aux actionnaires que le brasseur canado-américain est en voie d'atteindre son objectif de réduire ses coûts de 175 millions de dollars américains sur une période de trois ans, en plus d'avoir identifié d'autres mesures qui se traduiront par des économies supplémentaires de 75 millions US en 2008.

« En rétrospective, 2005 a été une année de transformation difficile pour notre compagnie », a-t-il dit.

L'objectif, a-t-il ajouté, est de « devenir un des brasseurs les plus performants au monde ».

Afin d'y parvenir, Molson Coors entend donc miser sur ses marques principales que sont la Molson Canadian et la Coors Light.

« Il existe des tendances importantes qui détermineront les vainqueurs sur le marché mondial de la bière », a dit M. Kiely.

« Ces tendances concernent les marques, la bière, la capacité de développer des marchés ainsi que la taille (des entreprises). La popularité des marques, à la fois sur les marchés locaux et mondial, devient un facteur de plus en plus important en tant que moteur de croissance, de reconnaissance de la part des consommateurs ainsi



PHOTO AD ANDREISKI, AP ©

Eric Molson (debout), président du conseil de Coors, Peter Coors (à gauche), vice-président du conseil, et Leo Kiely, PDG de Molson Coors, réunis à l'occasion de l'assemblée annuelle des actionnaires tenue à Denver hier.

que de rentabilité », a ajouté le PDG.

À cet égard, M. Kiely estime que les marques qui sont appelées à connaître du succès dans l'avenir sont celles des « bières froides, rafraîchissantes, de type lager ».

Molson Coors se classe au cinquième rang mondial de l'industrie de la bière avec des ventes annuelles de plus de 5,6 milliards US. Molson occupe le premier rang sur le marché canadien, alors que Coors est troisième aux États-Unis.

Le cours de l'action de Molson Coors a gagné 59 cents à la Bourse de Toronto hier, pour clôturer à 73,75 \$. À la Bourse de New York, le titre a toutefois perdu 31 cents US hier, à 65,84 \$US.

L'ex-PDG d'Ubisoft empêché de se joindre à Vivendi

PRESSE CANADIENNE

Le concepteur de jeux vidéo Ubisoft a obtenu hier une ordonnance de sauvegarde qui empêche l'ex-PDG de son studio de Montréal, Martin Tremblay, de travailler chez un concurrent avant encore au moins trois semaines.

L'ordonnance prononcée à Montréal par la juge Hélène Langlois, de la Cour supérieure, restera en vigueur jusqu'au 7 juin prochain. Elle fait suite à une injonction provisoire qui avait été accordée à Ubisoft le 1^{er} mai et qui empêche M. Tremblay d'occuper ses nouvelles fonctions de président du studio de Los Angeles de la compagnie Vivendi Games.

Ubisoft allègue que M. Tremblay enfreint les clauses de non-concurrence et de confidentialité de son contrat de travail.

Selon la version de l'entreprise, M. Tremblay a démissionné le 27 mars dernier de son poste de président et chef de la direction du studio de Montréal d'Ubisoft, qui compte aujourd'hui 1400 employés. La nouvelle a été rendue publique le 3 avril par Ubisoft et un peu plus de deux semaines plus tard, soit le 19 avril, le concurrent Vivendi Games faisait part de l'embauche de M. Tremblay à titre de président de son studio de Los Angeles.

Dans son ordonnance rendue hier, la juge a rejeté la prétention de M. Tremblay qu'il aurait fait l'objet d'un congédiement déguisé.

« Il n'apparaît pas de cette preuve que Tremblay a été l'objet d'un congédiement déguisé et, par voie de conséquence, la clause de non-concurrence garde effet », écrit la juge, dans un passage cité par Ubisoft par voie de communiqué.

Le PDG de la société mère française Ubisoft, Yves Guillemot, affirme par ailleurs : « Nous continuerons à défendre activement notre propriété intellectuelle pour le bien de notre entreprise et de ses 1400 collaborateurs montréalais. »

À l'époque où il dirigeait le studio montréalais d'Ubisoft, M. Tremblay avait lui-même défendu le principe de non-concurrence.

Boralex souhaite que Bombardier se lance dans les éoliennes

KARINE FORTIN
PRESSE CANADIENNE

Le fondateur de Cascades, Bernard Lemaire, tente de convaincre des compagnies québécoises — dont Bombardier — de se lancer dans la fabrication d'éoliennes pour le marché local et les marchés d'exportation.

M. Lemaire est président du conseil et chef de la direction de Boralex qui vend de l'énergie produite à partir de la biomasse, de l'eau, du gaz naturel et du vent. L'entreprise possède entre autres le plus grand parc d'éoliennes de France.

Récemment, Boralex a dû retarder la mise en service d'un parc en Europe parce que le fournisseur des éoliennes ne réussit pas à répondre à la demande pour ses produits.

D'après Bernard Lemaire, c'est la

preuve qu'il y a de la place pour de nouveaux fabricants dans le marché. Boralex n'a toutefois pas l'intention de se lancer dans ce domaine elle-même.

« Il ne faut pas trop se diversifier. On a assez d'en installer. Mais on aimerait avoir un fabricant plus près de chez nous », a expliqué M. Lemaire hier à l'issue de l'assemblée annuelle des actionnaires.

L'entrepreneur a confié qu'il avait récemment pris contact avec d'autres dirigeants de sociétés québécoises afin de leur faire miroiter les possibilités de ce marché dominé par quelques grands acteurs. Le géant de l'aéronautique et du transport ferroviaire Bombardier figure parmi les manufacturiers ciblés.

Une porte-parole de la multinationale de l'aéronautique et du

transport, Isabelle Rondeau, a d'ailleurs confirmé qu'il y avait bel et bien eu une réunion entre des représentants de Boralex et des membres de la haute direction.

« On évalue le projet, mais on n'a pas d'échéancier », a-t-elle précisé.

De l'avis de M. Lemaire, la naissance d'un manufacturier d'éoliennes « serait bon pour le Québec et ça serait bon pour nous autres aussi ».

C'est aussi l'opinion de la Société générale de financement (SGF), qui a indiqué dans son plan d'affaires qu'elle s'intéressait de près à ce créneau.

En plus de Bombardier, d'autres compagnies de l'industrie aérospatiale seraient bien positionnées pour faire une percée dans ce secteur en pleine expansion.

Pour l'instant, le Québec n'abrite

qu'un seul fabricant de turbines d'éoliennes. Il s'agit du géant américain General Electric, qui s'est engagé à ouvrir une usine en Gaspésie pour répondre aux besoins des soumissionnaires retenus par Hydro-Québec dans le cadre de son premier appel d'offres en éolien réalisé en 2004.

Boralex a laissé savoir hier qu'elle se préparait aux prochains appels de propositions de la société d'État, qui doivent avoir lieu au printemps prochain.

La compagnie espère installer quelques éoliennes de test sur un terrain appartenant au Séminaire de Québec sur la Côte-de-Beaupré. Ces éoliennes, qui pourraient être érigées dès l'été prochain, serviraient à mesurer la résistance de la technologie au climat québécois.

Croissance

L'entreprise s'attend à vivre en 2006 « une année de consolidation », marquée par la mise en services de petites centrales aux États-Unis. Mais la croissance devrait reprendre en 2007, a précisé M. Lemaire.

L'homme d'affaires, qui vient de fêter ses 70 ans, pourrait alors tirer sa révérence. Il a en effet laissé entendre hier qu'il partirait quand il sentirait la compagnie solide et bien enracinée au Québec.

À son premier trimestre, terminé le 31 mars dernier, la société a réalisé un bénéfice net de 7,6 millions de dollars, ou 25 cents par action, comparativement à un bénéfice net de 3,4 millions, ou 11 cents par action, un an auparavant.

Les revenus provenant de la vente d'énergie ont atteint 37,1 millions, par rapport à 31 millions pour la période équivalente de trois mois terminée le 31 mars 2005.

Hier, à la Bourse de Toronto, l'action de Boralex a clôturé la séance à 11,14 \$, en hausse de 15 cents.

LA PRESSE AFFAIRES

DILBERT



À BIEN Y PENSER...

Pauvre est celui qui ne connaît pas le contentement.

— proverbe japonais

POUR NOUS JOINDRE

La Presse Affaires, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9
lpa@lapresseaffaires.com

SUDOKU

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|--|---|---|
| | 8 | | | 2 | | | 6 | |
| | | | 8 | 5 | 4 | | | |
| 4 | 6 | | | | 9 | | | |
| | | | | 1 | | | | 4 |
| | | 7 | | 6 | 5 | | | |
| 1 | | | | | | | 8 | |
| 2 | | | 4 | 9 | 1 | | | |
| | 3 | | | | | | 1 | |
| 5 | | | | 2 | | | | |

Niveau de difficulté : MOYEN

0298

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier sudoku

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 | 6 | 2 | 4 | 7 | 5 | 1 | 8 | 9 |
| 7 | 9 | 1 | 8 | 2 | 6 | 3 | 4 | 5 |
| 4 | 5 | 8 | 1 | 9 | 3 | 7 | 2 | 6 |
| 8 | 7 | 5 | 2 | 3 | 1 | 6 | 9 | 4 |
| 1 | 4 | 6 | 9 | 5 | 8 | 2 | 7 | 3 |
| 2 | 3 | 9 | 6 | 4 | 7 | 5 | 1 | 8 |
| 6 | 2 | 7 | 3 | 8 | 4 | 9 | 5 | 1 |
| 9 | 8 | 3 | 5 | 1 | 2 | 4 | 6 | 7 |
| 5 | 1 | 4 | 7 | 6 | 9 | 8 | 3 | 2 |

Ce jeu est une réalisation de Ludipresse. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site www.les-mordus.com ou écrivez-nous à info@les-mordus.com

Par Fabien Savary 0297

Honda investit 154 millions en Ontario

PRESSE CANADIENNE

TORONTO — Une autre usine de montage de voitures Honda sera construite aux États-Unis, mais l'usine de fabrication de moteurs dont la construction près d'Alliston, en Ontario, a été annoncée hier ne constitue pas un prix de consolation, ont affirmé des responsables et des observateurs.

Le constructeur automobile japonais a confirmé que cette usine coûterait 154 millions de dollars et qu'elle créerait 340 emplois, dans le cadre d'un im-

portant programme de croissance prévoyant la construction d'un complexe au Japon, au coût de 640 millions US, et celle dans le Midwest américain d'une usine de montage de 400 millions US qui emploiera 1500 personnes.

Le président de Honda Canada, Hiroshi Kobayashi, a affirmé en conférence de presse que le constructeur en était à la phase finale de la sélection de l'emplacement qui accueillera l'usine américaine, tandis que les installations canadiennes — devant ouvrir leurs portes en 2008 à proximité des deux usines de

montage de Honda qui se trouvent déjà à Alliston — reflétaient la volonté de la société japonaise de mener ses activités de fabrication et de vente au niveau local.

L'usine de moteurs d'Alliston — visant à augmenter la production d'une usine de l'État de l'Ohio devant également être agrandie — produira chaque année environ 200 000 moteurs destinés aux voitures Civic.

Quelque 390 000 véhicules sortent annuellement des deux usines de montage d'Alliston, ouvertes en 1986 et 1998, parmi

lesquels la Civic, l'automobile la plus vendue au Canada depuis huit ans.

Honda s'attend à vendre 1,7 million de véhicules en Amérique du Nord cette année, et la nouvelle usine de montage lui permettra d'accroître sa production nord-américaine de 200 000 véhicules à 1,6 million dans six usines, en 2008, a indiqué M. Kobayashi.

Le gouvernement ontarien a accepté de contribuer jusqu'à 15,4 millions, soit 10 % de la valeur de l'investissement de Honda, afin d'améliorer les routes et les

autres infrastructures dans le secteur d'Alliston.

M. Kobayashi a cependant affirmé que l'argent consenti par l'Ontario n'avait pas constitué un facteur clé au moment de décider de la construction de l'usine de moteurs d'Alliston. « Là où nous avons de la demande, nous allons construire des voitures ou des moteurs », a-t-il dit.

Par ailleurs, des responsables du gouvernement de l'Ontario ont affirmé qu'ils tentaient de persuader Nissan de construire une nouvelle usine de montage dans la province d'ici à 2010.

La colère d'Alstom n'ébranle pas Québec

MÉTRO

suite de la page 1

Le ministre québécois du Développement économique, Raymond Bachand, a affirmé que Québec avait pris sa décision « en toute conformité avec les engagements internationaux ».

Il a même dit douter qu'Alstom passe de la parole aux actes et dépose une plainte à l'OMC et à la Commission européenne, comme elle a menacé de le faire.

« Au niveau juridique, nous sommes blindés totalement », a-t-il déclaré à la sortie d'une réunion du caucus des députés libéraux hier.

Selon le ministre canadien du Commerce international, les obligations prévues dans l'OMC sur les marchés publics ne s'appliquent pas aux achats provinciaux et municipaux. « Les décisions prises par ces gouvernements concernant la structure de leurs marchés ne sont visées par aucune règle internationale régissant les marchés publics », fait savoir le ministre fédéral dans une note envoyée à *La Presse Affaires*.

Un expert en droit commercial international, M^e Vincent Routhier, de la firme Fasken Martineau, a ajouté qu'une entreprise ne peut déposer une plainte à l'OMC. C'est un gouvernement (dans ce cas, la Communauté européenne), qui doit agir. En outre, le Canada a exclu le domaine du transport ferroviaire et urbain de ses obligations en vertu de l'accord de l'OMC sur les marchés publics.

Mais il y a plus que la simple question juridique, il y a une question de grands principes de libre marché, des principes que défendent d'ailleurs sans cesse le Canada et le Québec à l'étranger, a noté M^e Routhier.

« Il y a probablement lieu que les instances européennes examinent comment le processus s'est fait pour tenter, sinon directement, de manière indirecte, de faire reconnaître à Québec et à Ottawa que ce ne sont pas là les règles du jeu », a-t-il déclaré.

Sans prononcer le mot « représailles », le président-directeur général d'Alstom a parlé hier de « réciprocité ».

« J'essaierai d'obtenir que les décideurs politiques tirent les conclusions de la manière dont sont traités les concurrents de Bombardier au Canada », a déclaré M. Kron, souhaitant voir le manufacturier québécois exclu de certains marchés français.

« Si c'était le cas, je m'en réjouirais », a-t-il lancé.

Bombardier et Alstom sont notamment en lice pour l'obtention d'un important contrat de 2 milliards de dollars pour la rénovation du train de banlieue de la région parisienne.

Encore une fois, Raymond Bachand s'est montré peu inquiet. Selon lui, Bombardier ne risque pas d'être victime de représailles.

« En Europe, comme en France, en Allemagne et en Belgique, Bombardier est un des grands fournisseurs



PHOTO JACQUES BOISSINOT, PC

Québec assure que sa décision d'accorder le contrat du métro à Bombardier, qui a des installations à La Pocatière (notre photo), est tout à fait conforme aux règles internationales.

locaux, a-t-il déclaré. Mais au Canada, il n'y a qu'un fournisseur unique, c'est Bombardier. Alstom n'est pas un fournisseur canadien. »

De son côté, Bombardier s'est lavée les mains de tout le débat.

« Si Alstom souhaite contester la décision du gouvernement du Québec, c'est une décision qui leur appartient, a déclaré la direc-

trice des communications de Bombardier Transport, Hélène Gagnon. Il appartient au gouvernement du Québec d'expliquer sa position. Nous, nous allons respecter le processus établi par le gouvernement. »

Avec la Presse Canadienne et Tommy Chouinard, à Québec.

Vote de grève chez ABB Varennes

PRESSE CANADIENNE

Les employés de l'usine ABB qui produit des transformateurs électriques à Varennes ont accordé un mandat de grève à leur comité de négociation, a annoncé le Syndicat des Métallos hier.

Des 210 employés de l'usine de transformateurs électriques, 168 étaient présents à l'assemblée, en fin de semaine, et 167 ont voté pour ce mandat.

La section locale affiliée à la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) souhaite un règlement négocié pour renouveler la convention collective, échu le 31 mars dernier.

« Encore faut-il que l'autre partie le souhaite », note le communiqué des Métallos.

L'employeur irrite les employés en recherchant « un changement drastique dans les horaires de travail », affirment les syndiqués, pour qui le régime de retraite est également un enjeu important. Les salaires aussi sont source de désaccord.

Les syndiqués déplorent que l'offre patronale ne comporte pas de hausse des salaires, la première année de l'éventuel contrat de trois ans.

L'argent se brasse encore plus à Toronto

ARGENT

suite de la page 1

« Ce serait une erreur de porter un jugement global, il faut plutôt donner une note par grands groupes sectoriels », a-t-il poursuivi.

Ainsi, entre 1997 et 2004, le secteur québécois des valeurs mobilières et de l'investissement a vu son PIB (produit intérieur brut) s'accroître

au rythme moyen de 13,4 %. « Il s'agit, à ce titre, de loin la meilleure performance parmi les provinces canadiennes », indique l'étude.

Notons que le secteur des valeurs mobilières a compté pour seulement 9,4 % du PIB de l'industrie des services financiers au Québec en 2004.

Partout au pays, la productivité a augmenté dans le secteur financier,

même si elle demeure inférieure au Québec, rapporte aussi l'enquête. Cette hausse est notamment attribuable aux réductions massives d'emplois au début des années 90 dans les banques, jumelées à une informatisation accrue.

L'industrie des services financiers employait 657 350 personnes au Canada en 2004, dont 149 881 au Québec.

8 mai par Teck Cominco. L'entreprise de Vancouver a précisé que son offre était conditionnelle à l'abandon par Inco de ses vues sur Falconbridge.

Dans un autre communiqué, le président d'Inco, Scott Hand, a soutenu que l'offre d'Inco était d'une « valeur supérieure » à celle de Xstrata.

« Nous sommes d'accord avec Xstrata sur un seul point, soit que le prix des matières premières demeurera au-dessus de la moyenne pour plusieurs années, a dit M. Hand. Mais seule la fusion entre Falconbridge et Inco permettra aux actionnaires de tirer pleinement profit d'un marché des métaux vigoureux, grâce à une appréciation boursière et une croissance à long terme. »

des économies de l'ordre de 120 millions US.

« En raison de ces synergies, Inco a les moyens de déboursier plus qu'Xstrata pour Falconbridge », a noté Duncan McCrindell, gestionnaire principal chez Vancity Investment Management, à Vancouver.

« Compte tenu de la rentabilité actuelle et des possibles frais de rupture, Xstrata devrait payer environ 2,8 milliards US de plus qu'Inco pour Falconbridge », a dit M. McCrindell.

Inco est elle-même la cible d'une offre d'achat hostile en actions et liquide de 16,2 milliards lancée le

Falconbridge préfère Inco

XSTRATA

suite de la page 1

Falconbridge et Inco ont récemment déclaré qu'elles entendaient réduire leurs coûts en combinant leurs opérations, principalement dans le riche bassin nickelifère de Sudbury, en Ontario, où les deux sociétés exploitent des mines, des fonderies, des affineries et des aciéries. Le 15 mai, M. Hand disait prévoir des économies annuelles de plus de 390 millions US au terme de cette fusion. M. Davis a pour sa part soutenu hier que le passage de Falconbridge dans le giron de Xstrata se traduirait par

AFFAIRES 700

715 FINANCEMENT
FINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE
Achat, pré-qualification, refinancement, transfert de solde. E. Delahaye 514 260 2808

PRÊTEUR PRIVÉ, 1^{ère}, 2^e hypothèque, cas spéciaux, promoteurs etc. 50 000\$ à 2 millions. 514 609-2985 Acceptation rapide

PRÊTEZ votre argent particulier à particulier par PRETBEC crtr Agréée et Finances. Garantie hypothécaire parallèle. 450-688-7212

\$\$\$ PRÊTONS ARGENT COMPTANT \$\$\$ sur or, diamant, bijoux de valeur. Confidentiel. Second^{or} 954 Maisonneuve est (514) 842-0569

716 SERVICES SPECIALISÉS
PLANIFICATION FINANCIÈRE
légale, successorale, budgétaire, testamentaire. M. Fortier, C.A., 514 845 2227, poste 231

AVIS 800

850 AVIS DE DISSOLUTION CHANGEMENT DE NOM
AVIS DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie STATIONNEMENT PROVINCIAL INC. demandera au Registraire des entreprises du Québec la permission de se dissoudre. Montréal, ce 16^{ème} jour de mai 2006
NICOLE BENCHIMOL, avocate
Procureur de la compagnie

AVIS 800

850 AVIS DE DISSOLUTION CHANGEMENT DE NOM
AVIS DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que la compagnie DANIEL KOCHENBURGER ET FILS (FERBLANTIER-COUVREUR) INC. a l'intention de demander sa dissolution au Registraire des entreprises.
LAURENT KOCHENBURGER SR.

PRENEZ AVIS que la compagnie «9138-4693 QUÉBEC INC.», demandera au Registraire des entreprises la permission de se dissoudre.
Montréal, le 19 mai 2006
L'administrateur, Lao, Xian Yi

PRENEZ AVIS que la compagnie VANVO INFORMATIQUE INC. demandera au Registraire des entreprises la permission de se dissoudre.
Van TINH VO, Président

PRENEZ AVIS que Maria Hrebinnik en sa qualité de mère dont l'adresse du domicile est le 7791, Boul. Châteaufort, app. 7, Anjou, Québec, H1K 1C8, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de ERIKA OLHA HREBINNYK, GUERNON en celui de ERIKA OLHA, HREBINNYK-GUERNON.
À Anjou le, 17 mai 2006

TECHNAUTE.COM
Des problèmes avec votre ordinateur?
Passez chez le «mécano»!
www.technaute.com/pros/mecano



EN BREF

Nstein travaillera pour la BBC

L'éditeur de logiciels Nstein Technologies a fait part hier, d'un contrat avec une division du groupe allemand Siemens, pour fournir des services d'indexation à la British Broadcasting Corporation (BBC). Siemens déploiera ainsi à la BBC des logiciels de l'entreprise montréalaise servant entre autres à l'indexation et la gestion de taxonomies, un terme qui désigne l'étude de la classification de différents éléments. Ces logiciels aideront le diffuseur public britannique à gérer l'indexation de ses archives télévisuelles et radiophoniques de même qu'à indexer d'« impressionnants volumes de contenus provenant de différentes sources multimédias », explique un communiqué de Nstein. Quant à Siemens, sa division avait passé, en septembre 2004, un contrat d'impartition de 10 ans avec la BBC, pour être fournisseur de services technologiques tout en acquérant la division BBC Technology.

Presse Canadienne

Achat pour Uni-Sélect

Le distributeur de pièces d'automobiles Uni-Sélect a signé une entente en vue de se porter acquéreur d'Auto Craft Automotive Products, distributeur de pièces pour véhicules moteurs, outils et accessoires de la ville de King of Prussia, en banlieue de Philadelphie. Auto Craft exploite un centre de distribution, cinq entrepôts satellites et sept magasins. Auto Craft distribue également ses produits à plusieurs marchands et ateliers indépendants. Après la conclusion de la transaction, les activités d'Auto Craft seront maintenues et intégrées en tant que nouvelle unité d'affaires au Groupe Automotive USA, division d'Uni-Sélect. L'ajout des points de vente de Auto Craft portera à 45 le nombre de centres de distribution et 173 le nombre de points de vente exploités par le Groupe Automotive USA. Uni-Sélect évalue à 23,6 millions de dollars la contribution annualisée des activités de Auto Craft aux ventes du Groupe Automotive USA. La clôture de la transaction et la prise de possession des éléments d'actif acquis sont prévus pour le 31 mai.

Presse Canadienne



PHOTO ANDRÉ PICHETTE, LA PRESSE

Jacques Lamarre, président de SNC-Lavalin.

SNC-Lavalin dans le gaz liquéfié

SNC-Lavalin participera à la réalisation du projet de regazéification de gaz naturel liquéfié à St. John, au Nouveau-Brunswick. La compagnie a indiqué dans un communiqué hier que SNC-CENMC G.P., partenariat entre elle et CENMC Canada, filiale de la multinationale italienne Saipem SpA, s'est vu confier un contrat pour la conception et la construction d'un terminal d'importation et d'installations de regazéification de gaz naturel liquéfié à cet endroit. SNC-Lavalin et CENMC effectueront conjointement l'ingénierie, l'approvisionnement et la construction de la partie terrestre de ces installations qui seront les premières à être construites au Canada. Le travail sera effectué à partir des bureaux de SNC-Lavalin à Montréal et des bureaux de chantier du projet à St. John. Le contrat, dont le montant n'a pas été précisé, a été accordé par la société en commandite Canaport LNG, société en commandite constituée de Repsol YPF, S.A., d'Espagne, et d'Irving Oil Company Limited, du Canada.

Presse Canadienne

Un record d'achats à l'étranger

En mars, les investisseurs canadiens ont acheté pour un montant record de 9,18 milliards de dollars de valeurs mobilières à l'étranger, rapportait hier Statistique Canada. Les Canadiens ont amassé surtout des obligations et des actions étrangères, à raison de 4,77 milliards et de 4,33 milliards respectivement, soit dans chaque cas « des sommets inégalés », constate l'agence fédérale, et ils ont « continué d'investir fortement dans les actions américaines ». Quant aux investisseurs étrangers, après « deux mois exceptionnels » d'achat d'actions canadiennes, ils ont de nouveau acquis des actions en circulation pour 1,4 milliard, mais ces achats « ont été plus que neutralisés par des cessions résultant d'autres opérations », à hauteur de 2,8 milliards.

Presse Canadienne

Hausse des ventes en gros

Les ventes en gros ont affiché une hausse de 0,8 % en mars pour se chiffrer à 41,4 milliards de dollars. En février, elles avaient chuté de 1 %. Statistique Canada a indiqué en rendant ces données publiques hier que bien que cinq des sept secteurs de gros aient connu des hausses, la majeure partie de l'augmentation enregistrée en mars a été attribuable aux ventes plus fortes d'articles personnels et ménagers (+3,6 %) et du secteur des machines et des fournitures électroniques (+3,3 %). À l'opposé, le secteur des produits automobiles a connu une forte baisse (-3 %). Si on exclut les ventes du secteur des produits automobiles, les ventes en gros ont progressé de 1,8 % en mars, après avoir diminué de 0,7 % le mois précédent. L'agence fédérale a souligné qu'au cours des trois premiers mois de 2006, la valeur des ventes des grossistes s'est accrue de 2,4 % par rapport au trimestre précédent.

Presse Canadienne

AFFAIRE NORBOURG

Des représentants réclament réparation à l'AMF

KARINE FORTIN
PRESSE CANADIENNE

Des représentants en épargne collective qui vendaient des fonds de Norbourg souhaitent entreprendre un recours collectif contre l'Autorité des marchés financiers qu'ils accusent de négligence.

Le cabinet d'avocats Adams Gareau a déposé hier une requête en autorisation au nom de Francis Rosso, ancien employé de Gestion du patrimoine Tandem, un courtier faisant partie du groupe Norbourg.

Ce dernier dit représenter toutes les personnes ayant vendu des fonds Evolution, Norbourg et Perfolio « depuis leur création » ainsi que toutes celles ayant travaillé pour Gestion du patrimoine Tandem.

Dans leur poursuite, les procureurs allèguent que l'AMF n'a pas bien surveillé les activités de Vincent Lacroix et des compagnies qu'il contrôlait, en dépit de nombreuses anomalies dans leurs états financiers.

Cette négligence aurait causé un dommage direct aux représentants qui ont perdu des commissions sur les ventes de placement et sur les fonds placés, en plus de voir s'éroder la confiance de leurs clients envers eux. Cela constitue à leurs yeux « une atteinte directe » à leur réputation ainsi qu'à leur intégrité.

Les requérants souhaitent que l'AMF soit condamnée à leur verser une compensation pour les dommages subis. À lui seul, Francis Rosso estime avoir droit à 161 000 \$.

À l'Autorité, le porte-parole Frédéric Albero s'est contenté de dire que l'organisme « évaluait la poursuite ».

L'affaire Norbourg a éclaté à la fin de l'été dernier quand l'AMF a découvert un



PHOTO PATRICK SANFAÇON, LA PRESSE

Jean St-Gelais, PDG de l'Autorité des marchés financiers. Selon la requête en recours collectif, l'AMF a été négligente dans le dossier Norbourg.

écart de 130 millions entre la valeur aux livres des fonds administrés par Norbourg et les sommes détenues chez son gardien de valeur. Au terme de six mois d'enquête, l'organisme réglementaire a déposé 51 accusations pour fraudes, détournements de fonds, manipulations de titres et dépôt de faux documents contre le fondateur et ancien PDG de Norbourg, Vincent Lacroix.

Le financier est passible de 5 ans moins un jour de prison pour chacun des chefs d'accusation.

Requête en faillite

Depuis le début de la semaine, Vincent Lacroix tente de convaincre le tribunal de lui éviter la faillite personnelle. D'après Revenu Québec, il devrait 18 millions à

l'État en impôts. Le syndic RSM Richter, qui gère ce qu'il reste des actifs de Norbourg, lui réclame pour sa part 37 millions. Mardi, un représentant de la firme comptable est venu dire à la Cour que Vincent Lacroix avait utilisé l'argent de Norbourg comme s'il s'agissait de sa tirelire personnelle.

Quelque 9000 personnes auraient été flouées par le financier.

La firme Ernst & Young, qui agit comme séquestre intérimaire dans le dossier, a été en mesure de récupérer 75 millions qu'elle remettra aux épargnants une fois que la Cour supérieure du Québec aura tranché sur la manière de les distribuer. Un jugement sur cette question est attendu d'un jour à l'autre.

LES VOYAGEURS EN PARTANCE POUR...
VACANCES VOYAGE
Tous les mercredis et samedis dans
LA PRESSE

Avis de nomination

Marc-André Lavoie
Daniel Grenier, Vice-président exécutif, Marchés des Capitaux de BNP Paribas (Canada), a le plaisir d'annoncer la nomination de Marc-André Lavoie au poste de Vice-président principal, Marketing produits dérivés sur taux d'intérêt, à Montréal. Marc-André se joint ainsi à Yves Pichette au sein de l'activité distribution et origination des produits de taux et change pour le compte de clients institutionnels et corporatifs canadiens.

Marc-André Lavoie est diplômé de la London School of Economics et de l'Université de Cambridge. Il était déjà chez BNP Paribas entre 1994 et 2004. À cette époque, il était responsable marketing des produits dérivés sur taux d'intérêt à Londres, en charge des clients européens et asiatiques. Il a également occupé des fonctions à New York, dans le domaine du financement obligataire en relation avec le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux au Canada. Il a débuté sa carrière en 1992 chez Bank of Tokyo-Mitsubishi. BNP Paribas est un leader mondial des services bancaires et financiers, avec une présence significative croissante en Amérique du Nord. Le groupe possède l'un des plus grands réseaux internationaux qui s'étend dans plus de 85 pays et emploie près de 105 000 personnes. BNP Paribas détient des positions clés dans ses trois domaines d'activités: La Banque de Financement et d'Investissement, le pôle «Asset Management & Services» et la Banque de Détail. BNP Paribas se démarque de la concurrence avec son positionnement au niveau des produits dérivés de taux d'intérêt, de change, d'actions et d'énergie.

Au Canada depuis 1961, la banque offre une large gamme de services financiers spécialisés, de produits dérivés et de produits d'investissement aux moyennes et grandes entreprises opérant sur les marchés locaux ou internationaux. Le siège social de BNP Paribas (Canada) est établi à Montréal, avec des succursales à Québec, Toronto et Vancouver.

BNP PARIBAS
La banque d'un monde qui change

École de gestion John-Molson

« En plus de m'offrir une vision stratégique à long terme, le EMBA m'a donné les compétences et la confiance pour lancer ma société de logiciels à l'assaut des marchés internationaux. J'ai dorénavant le sentiment de bien maîtriser ma destinée professionnelle. »

André Gilbert, EMBA 2000
Président, Orion Software

Portrait d'une réussite

Faites progresser votre carrière. Inscrivez-vous à notre Executive MBA, le plus réputé du Québec!

La prestigieuse revue financière *Financial Times* de Londres a classé l'Executive MBA de l'École de gestion John-Molson **1^{er} au Québec** et 3^e au Canada (après la Ivey School et la Rotman School) à deux reprises dans ses palmarès annuels des programmes de EMBA du monde entier.

Les atouts de notre Executive MBA :

- 20 ans de savoir-faire
- Réputation internationale
- Expérience unique qui transformera votre vie professionnelle
- Programme intégré, perspectives internationales
- Cadre d'apprentissage exceptionnel
- Orientation cadres supérieurs
- Voyage d'études à l'étranger

Séance d'information : jeudi 25 mai 2006 de 17 h 30 à 19 h 00
1550, boul. de Maisonneuve Ouest, salle 407

Renseignements : Lucille Hreha (514) 848-2424, poste 2995 ou www.johnmolson.concordia.ca/emba

L'École de gestion John-Molson est agréée par l'AACSB (Association to Advance Collegiate Schools of Business).

UNIVERSITÉ Concordia

www.concordia.ca

École de gestion John-Molson
Université Concordia

CONFÉRENCE DE MONTRÉAL

www.conferencedemontreal.com

Développement et partenariat

Du risque à la réussite



LE FORUM
ÉCONOMIQUE
INTERNATIONAL
DES AMÉRIQUES

CONFÉRENCE DE MONTRÉAL

12^e édition
du 5 au 8 juin 2006
Montréal, Québec, Canada

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

info@conferencedemontreal.com
Tél.: (514) 288-5759
Télec.: (514) 288-6126
www.conferencedemontreal.com

THÉMATIQUES

Lundi 5 juin **Gouvernance et développement durable**
Mardi 6 juin **Culture, santé et société**
Mercredi 7 juin **Commerce et économie**
Jeudi 8 juin **Les Amériques et l'économie mondiale**

CONFÉRENCIERS CONFIRMÉS

Paul DESMARAIS jr

Président du conseil et co-chef de la direction, Power Corporation du Canada



Jean CHAREST

Premier ministre du Québec



Gary DOER

Premier ministre du Manitoba



Pascal LAMY

Directeur général, Organisation mondiale du commerce (OMC)



Koichiro MATSUURA

Directeur général, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)



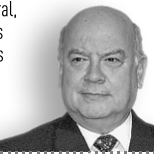
Donald C. McKINNON

Secrétaire général, Secrétariat du Commonwealth



José Miguel INSULZA

Secrétaire général, Organisation des États Américains (OEA)



Jän FIGEL

Commissaire, éducation, formation, culture et multilinguisme, Commission européenne



Markos KYPRIANOU

Commissaire européen responsable de la santé et de la protection des consommateurs



Donald KABERUKA

Président, Banque africaine de développement (BAD)



Haruhiko KURODA

Président, Banque asiatique de développement



Jean LEMIERRE

Président, Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)



Luis Alberto MORENO

Président, Banque interaméricaine de développement (BID)



Maurice R. GREENBERG

Président et chef de la direction, CV Starr & Co



Anne LAUVERGEON

Présidente du Directoire, Groupe Areva, France



Robert D. HORMATS

Vice-président, Goldman Sachs (International) et directeur général, Goldman, Sachs & Co.



Jeremy RIFKIN

Auteur et président du Foundation on Economic Trends



Chelston W.D. BRATHWAITE

Directeur général, Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)



Dan GLICKMAN

Président et chef de la direction, Motion Picture Association of America, Inc. (MPAA)



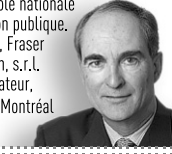
Anne KRUEGER

Première directrice générale adjointe, Fonds monétaire international (FMI)



Gil RÉMILLARD

Professeur, École nationale d'administration publique, Avocat-conseil, Fraser Milner Casgrain, s.r.l. Président fondateur, Conférence de Montréal



L'hon. Maxime BERNIER

Ministre de l'Industrie, Canada

Raymond BACHAND

Ministre du Développement économique, Innovation et Exportation, Québec

Carlos MORALES TRONCOSO

Ministre des Affaires étrangères, République Dominicaine

L'hon. Beverly J. ODA

Ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine, Canada

Line BEAUCHAMP

Ministre de la Culture et des Communications, Québec

Roberto RODRIGUES

Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Approvisionnement alimentaire, Brésil

Monique GAGNON TREMBLAY

Ministre des Relations internationales, Québec

Sergio GARCIA DE ALBA ZEPEDA

Ministre de l'Économie, Mexique

Ricaurte VÁSQUEZ MORALES

Ministre d'État pour les Affaires du Canal de Panama

Prestige



POWER CORPORATION DU CANADA

Prévention

Fondation Lucie et André Chagnon



AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

FRASER MILNER CASGRAIN, s.r.l.



Caisse de dépôt et placement du Québec



Hydro Québec



Majeur

BOMBARDIER

AIR FRANCE

BDG

BNP PARIBAS

VIA

Associés

Conseil canadien sur l'apprentissage (CCA)
Fondation canadienne d'éducation économique (FCEE)
SNC-Lavalin

HEC Montréal
Montréal International

Médias

LA PRESSE **CNW TELBEQ** **The Gazette** **THE GLOBE AND MAIL** **Le Monde**

Partenaires gouvernementaux

La Conférence de Montréal est réalisée avec le concours spécial du gouvernement du Canada.

Canada

Agence canadienne de développement international (ACDI)
Agriculture et agroalimentaire Canada (AAC)
Développement économique Canada pour les régions du Québec
Industrie Canada (IC)
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH)
Patrimoine canadien

Québec

• Ministère des Affaires municipales et des Régions
• Ministère de la Culture et des Communications
• Ministère des Relations internationales
• Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

LA PRESSE AFFAIRES

Skype bouleverse la téléphonie nord-américaine

TAÏEB MOALLA
COLLABORATION SPÉCIALE

Depuis lundi, il est possible d'appeler gratuitement n'importe quel téléphone fixe ou cellulaire au Canada et aux États-Unis. Détrompez-vous, il ne s'agit nullement d'une annonce racoleuse qui camoufle divers frais d'installation et d'activation.

En effet, la dernière version du logiciel de téléphonie Skype est en train de faire les beaux jours des consommateurs. Une rude bataille commerciale, imposée aux exploitants classiques, se profile.

Le son n'est pas de première qualité et l'offre n'est valide que pendant sept mois et demi. Pourtant, la gratuité offerte par Skype constitue une petite révolution dans le monde de la téléphonie.

Du côté des fournisseurs téléphoniques, on dit ne pas trop s'en inquiéter. Isabelle Dessureault, directrice générale des communications chez Vidéotron, souligne que « la consommation téléphonique des Québécois diffère de celles des autres nord-américains. Ici, 75 % des interurbains sont réalisés à l'intérieur du Québec ». Cette spécificité fait dire à Mme Dessureault que l'offre de Skype « pourrait séduire une certaine clientèle », mais que les clients resteront fidèle à des « opérateurs plus fiables ».

Chez Telus Mobilité, on dit suivre la situation de près. « Nous regardons avec attention les nouveaux produits de nos concurrents. Mais il n'y a aucun changement à notre stratégie. La nouvelle offre de Skype s'adresse à un marché particulier. Et ce n'est pas tout le monde qui a les compétences techniques pour appeler d'un ordinateur vers un téléphone », mentionne le directeur du service de développement, Jim Johannsson. Ce dernier ajoute que « Skype n'a pas eu la même popularité en Amérique par rapport au reste du monde, car les communications locales y sont d'ores et déjà gratuites ».

Pas de changement immédiat

Dans l'immédiat, le prix des appels téléphoniques « classiques » ne devrait donc pas baisser. Mais un succès foudroyant de Skype pourrait changer la donne et obliger les ex-

ploitants réguliers à réduire leurs tarifs.

André Caron est professeur titulaire au département de communication de l'Université de Montréal. Selon lui, « la tendance forte chez les consommateurs — particulièrement chez les jeunes — est celle de tolérer les dégradations de son. La priorité va à l'échange et à la communication, mais il y a également une grande sensibilité à la dimension économique ». Skype cherche donc à créer un effet d'accoutumance chez ses utilisateurs. Habitués à la gratuité des appels, certains d'entre eux seraient prêts à payer pour garder le service (appelé SkypeOut) au-delà du 31 décembre.

Sur les forums de discussion, ils étaient nombreux à exprimer leur satisfaction. Un Montréalais remerciait Skype de lui permettre d'épargner le coût « ridicule » des appels téléphoniques. Un New-Yorkais se félicitait de « la haute qualité et de l'absence de distorsion », lors d'une conversation avec des amis canadiens. Pour les besoins de cet article, l'auteur de ces lignes a également opté pour SkypeOut. Outre l'économie réalisée sur les appels interurbains, la possibilité de garder la ligne téléphonique régulière libre ne manquait pas d'attrait.

Depuis février 2004, l'entreprise du Luxembourg permet à ses utilisateurs de discuter gratuitement d'ordinateur à ordinateur. Peu importe que votre interlocuteur habite le Vieux-Montréal ou qu'il se trouve en Australie, la qualité de son est aussi bonne que celle d'une communication téléphonique locale. À condition, bien sûr, de posséder une connexion (la haute vitesse est préférable) et d'être muni d'un casque d'écoute et d'un haut-parleur.

En deux ans et demi, le logiciel a été téléchargé par 100 millions d'internautes venant des quatre coins du monde. Il est l'oeuvre du Suédois Niklas Zennström et du Danois Janus Friis qui sont également connus pour être les fondateurs de KaZaA, le célèbre réseau d'échange de musique en ligne.

En septembre dernier, Skype a été racheté par le site d'enchères en ligne eBay pour la colossale somme de 2,6 milliards US.

Pour plus d'informations : www.skype.com

Un exercice solide pour le Régime de pensions du Canada

MICHEL MUNGER
LAPRESSEAFFAIRES.COM
COLLABORATION SPÉCIALE

Le Régime de pensions du Canada (RPC) affiche un taux de rendement de 15,5 % de ses placements pour l'exercice 2006 qui s'est terminé le 31 mars.

Pour faire quelques comparaisons, le rendement médian des régimes de retraite est évalué à 14,9 %. Celui de la Caisse de dépôt et placement du Québec était de 14,7 % lors de son exercice 2005 qui s'est terminé le 31 décembre, et celui des enseignants de l'Ontario (Teachers') a affiché un taux de 17,2 %.

Les données dévoilées par l'Office d'investissement du RPC, qui est chargé de faire fructifier les fonds dont le régime n'a pas encore besoin pour financer les prestations de retraite courantes, démontrent que la valeur totale de la caisse est de 98 milliards.

Un an plus tôt, cette valeur était de 81,3 milliards. L'augmentation se divise en 13,1 milliards de gains de placement, et 3,6 milliards de cotisations.

Le rendement obtenu par le RPC est surtout attribué aux marchés financiers, qui expliquent 85 % des gains de la caisse. Aussi, le

rendement global du portefeuille d'actions canadiennes du régime a été de 29,9 %.

À partir de l'exercice 2006, l'Office d'investissement du RPC se donnait pour but de composer un actif de 60 % d'actions, 30 % de placements à revenu fixe et 10 % de placements à rendement réel.

« Notre principal objectif de placement au cours de l'exercice était de diversifier davantage le portefeuille en fonction des caractéristiques de risque-rendement et des régions géographiques », précise David Denison, président et chef de la direction.

« En ce qui concerne la diversification géographique, ajoute-t-il, étant donné que nous avons déjà investi 63 milliards au Canada, nous continuerons à rechercher d'autres placements internationaux parce qu'ils permettent de réduire le risque de concentration et d'éviter une surdépendance à l'égard de l'économie canadienne. »

L'Office a amplement le temps de déployer sa stratégie. Selon les projections actuarielles, les cotisations au RPC devraient demeurer supérieures aux prestations jusqu'en 2022, soit un délai de 16 ans avant d'utiliser une partie du revenu de placement pour financer les prestations.

Financière Manuvie

Manuvie Canada Ltée
Filiale de La Compagnie d'Assurance-Vie
Manufacturers (Financière Manuvie)
Avis de convocation à l'assemblée annuelle

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle de l'actionnaire unique et des titulaires de contrats de Manuvie Canada Ltée aura lieu au Syd Jackson Theatre, Financière Manuvie, 200 Bloor Street East, Toronto (Ontario), à 10 h (heure de Toronto), le jeudi 8 juin 2006.

Les titulaires de contrats avec participation qui souhaitent recevoir des renseignements additionnels sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée peuvent écrire au secrétaire général à l'adresse ci-dessous.

Fait à Waterloo le 9 mai 2006.

Blair Groff,
Secrétaire général
Manuvie Canada Ltée
25 Water Street South (KC-1)
P.O. Box 800, Station C
Kitchener (Ontario)
N2G 4Y5

3398866

3398840

Depuis 41 ans
SOLEX
VOYAGES TRAVEL
1965-2006 41 ans

Le voyage d'affaires... c'est notre expertise!
Au service des entreprises depuis 1965, experts en voyages corporatifs et forfaits vacances.

6796, boul. Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2S 3C7
Tél. : 277-5252 Téléc. : 272-4006

5596, rue Jean-Talon Est
Saint-Léonard (Québec) H1S 1L9
Tél. : 253-1342 Téléc. : 253-2604

<http://www.sol-ex.com> courriel : info@sol-ex.com
Pour renseignements et cotations, communiquez avec **Sol'ex** sans engagement ni frais.

3387313 3402326

Centre de villégiature en montagne
#1 de l'est du Canada

la vie
au sommet
À partir
de 105 000 \$



Sommet exclusif avec vues spectaculaires - Revenus de location - Demandez votre pochette d'information 1 888.425.3777

WYNDHAM
CAP TREMBLAY
www.captremblant.com

3364799A

3381997



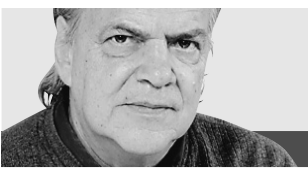
CANALI

RETOUCHES FAITES PAR TAILLEUR PROFESSIONNEL

italmoda Inc

6873, Plaza St-Hubert
(514) 276-1360

3408752



LA PRESSE D'AILLEURS

RÉAL PELLETIER

Riches mais coincées, les pétrolières

La scène a frappé le reporter Stanley Reed, de *Business Week* : lors d'un sommet tenu au Qatar le 26 avril dernier, les grands noms des géants de l'industrie privée du pétrole avaient la face plutôt longue et les yeux portés avec inquiétude sur l'avenir, en dépit de portefeuilles gonflés à bloc. C'est qu'ils sentent instinctivement que la huileuse richesse qu'ils contrôlent de par le monde depuis un siècle leur glisse lentement des mains, au profit des grandes industries nationales, qu'il s'agisse du Moyen-Orient, de la Russie ou de l'Amérique latine.

Pourtant, les choses paraissent aller bien : ExxonMobil a raflé des bénéfices de 8,4 milliards de dollars américains au premier trimestre. Les revenus prévisibles des six grands — ExxonMobil, Conoco-Phillips, Total, Chevron, Royal Dutch Shell et BP — devraient atteindre les 135 milliards US en 2006, chiffre plus fort que le produit intérieur brut de la République tchèque ou d'Israël.

Ce qui agace profondément ces magnats, c'est qu'ils ne savent trop

que faire de tout cet argent. La logique entrepreneuriale consisterait à investir pour répondre à une demande qui n'en finit pas de croître en dépit du coût élevé du carburant, mais voilà que les obstacles se multiplient : l'exploration et l'exploitation de l'avenir présentent des défis technologiques importants ; les industries nationales ne s'érigent plus en collaborateurs mais en concurrents, leurs gouvernements faisant preuve d'une hostilité croissante.

Finis les beaux jours

Les magnats se rappellent les beaux jours des années 60 alors qu'ils avaient libre accès à 85 % des réserves mondiales de pétrole ; ce pourcentage ne dépasse plus guère que 16 %. En 1979, les pétrolières états-uniennes et britanniques comptaient pour 27,8 % de la production mondiale de pétrole et de gaz ; ce pourcentage a baissé à 14 %, estime Bernard J. Picchi, de Foresight Research Solutions LLC, de New York. Les compagnies nationales comme Saudi Aramco, Kuwait

Petroleum et Pemex sont désormais concurrentes.

Toutes ces compagnies nationales ne brillent pas par leur croissance, mais ont tendance à étendre leur influence sur l'accès à la ressource. La compagnie nationale des pétroles du Venezuela a réduit sa production de 46 % sous Chavez, depuis 1998. L'Iran produisait sept millions de barils par jour avant 1979 et n'en sort plus que quelque quatre millions.

Les grandes pétrolières sont de plus en plus confinées à des zones d'influence restreintes comme la mer du Nord, le golfe du Mexique et la côte nord de l'Alaska. Mais voilà : en se retrouve de plus en plus ici avec du forage en mer profonde. Le coût d'exploration et de production d'un baril de pétrole a déjà triplé depuis 1999, dépassant aujourd'hui les 10 \$. Il y a peu, on limitait le forage offshore à 600 pieds de profondeur ; il faut descendre à 10 000 pieds aujourd'hui pour trouver le pétrole. Les puits coûtent maintenant 50 millions et plus, comparativement à 10 millions il y a une décennie.

Déficiences

Les grandes pétrolières paraissent aussi déficientes en personnel et en équipement. Un expert de Deloitte & Touche note que la seule Russie compte 8000 étudiants en sciences du pétrole et du gaz et qu'il s'en ajoute 1500 par année, ce qui dépasse le chiffre correspondant des États-Unis et de la Grande-Bretagne réunis. Devant cette situation, les pétrolières ont plutôt tendance à soigner les investisseurs que les investissements. L'an dernier, les six grandes pétrolières ont investi 71 milliards US, mais ont retourné 74 milliards US à leurs actionnaires.

L'ère des grands pipelines

Dans l'intervalle, de grands schémas d'acheminement du pétrole et du gaz se dessinent sur plusieurs continents, signale Jad Mouawad, du *New York Times*. Dans les années 50, l'émergence des superpétroliers avait jeté de l'ombre sur les pipelines, pourtant en usage depuis plus d'un siècle. On assiste aujourd'hui à une remontée de valeur des grands pipelines :

> L'Iran envisage d'acheminer son

gaz par pipeline à l'Inde (en passant par le Pakistan qui pourrait servir) et virtuellement à la Chine. Washington regimbe, ulcéré par la perspective que l'Inde soit redevable à l'Iran pour son gaz, estime Anne Korin, codirectrice de l'Institute for the Analysis of Global Security, de Washington.

> Le Venezuela d'Hugo Chavez et tre-tre explore la construction d'un pipeline de 23 milliards pour acheminer son gaz au Brésil et en Argentine, histoire de faciliter « l'intégration de l'Amérique du Sud » du même souffle.

> La Russie de Vladimir Poutine de son côté rêve d'un pipeline pour expédier son pétrole vers la mer du Japon, histoire d'alimenter le Japon (avec embranchement éventuel vers la Chine) et les États-Unis par bateau.

Autant de projets d'envergure qui font peu de cas du rôle traditionnel dévolu en ces matières aux grandes pétrolières.

Qui s'en avisent.

ÉTATS-UNIS

L'inflation gagne du terrain

BLOOMBERG

La croissance des prix à la consommation en avril aux États-Unis a surpassé les prévisions, ravivant du coup les craintes que la Réserve fédérale ne relève les taux d'intérêt pour endiguer l'inflation.

Cette hausse de 0,6 % de l'indice des prix à la consommation fait suite à la remontée de 0,4 % observée en mars, a annoncé hier le département du Travail à Washington. L'indice de référence, qui exclut le prix des aliments et de l'énergie, a lui aussi progressé plus que prévu. Il a avancé de 0,3 % pour le deuxième mois consécutif.

La forte demande permet à plus d'entreprises de répercuter les prix élevés des matières premières et les bonifications salariales sur les prix à la consommation. Selon les économistes, les données d'hier risquent de dissiper l'assurance des dirigeants de la Fed, confortés récemment par des analyses des prix à la production et à l'importation démontrant que l'inflation était limitée.

« L'inflation commence à gagner du terrain et je n'ai aucune raison de croire que cette tendance à la hausse se renversera, a commenté Richard Yamarone, économiste en chef chez Argus Research, qui avait prédit avec justesse l'augmentation de l'indice de référence. Les prix des matières premières et des produits de base s'envolent et les entreprises affirment qu'elles les refilent. Nous en avons maintenant la preuve. »

La prédiction médiane de 72 économistes consultés par Bloomberg portait à 0,5 % la hausse des prix à la consommation. Leurs prévisions variaient entre 0,4 % et 0,9 %. Ils entrevoient par ailleurs une progression de 0,2 % de l'indice de référence.

Le salaire moyen ajusté à l'inflation a crû de 0,2 % en avril et de 4,1 % au cours des 12 derniers mois, indique un autre rapport du département du travail.

Au cours de la période de 12 mois se terminant en avril, les prix à la consommation ont bondi de 3,5 %, comparativement à 3,4 % pour la période de 12 mois bouclée le mois précédent. L'indice de référence a progressé de 2,3 %, soit la plus forte hausse annuelle depuis mars 2005. Le mois précédent, sa croissance annuelle avait été de 2,1 %.

Le rythme de la croissance annuelle de l'indice des prix à la consommation s'élève jusqu'ici à 5,1 %, comparativement à 4,6 % pour les quatre premiers mois de l'année dernière. L'indice de référence affiche une croissance de 3 %, alors que sa progression était de 2,6 % au cours de la période correspondante en 2005.

Le rapport publié hier est le dernier d'une série de trois études portant sur l'inflation en avril. Mardi, le gouvernement annonçait que les prix à la production excluant les aliments et l'énergie avait crû de 0,1 % pour

le deuxième mois consécutif. Il s'agit d'une hausse inférieure aux prévisions.

Le coût des biens importés excluant le pétrole a augmenté de 0,1 % en avril, indiquait le département du travail dans son rapport du 12 mai.

L'inflation s'accélère aussi en Europe. Les prix à la consommation des 12 pays de la zone euro a connu une hausse de 0,7 % de mars à avril, a révélé hier l'Office statistique de l'Union européenne, au Luxembourg. Cette hausse, supérieure aux prévisions, est la plus marquée depuis mars 2005.



PHOTO CARLOS OSORIO, AP

La forte demande permet à plus d'entreprises de répercuter les prix élevés des matières premières et les bonifications salariales sur les prix à la consommation.

Prix du livre d'affaires 2006

Votez pour l'un des 5 titres en nomination au Prix du public 2006

du 13 au 26 mai inclusivement

sur: LAPRESSEAFFAIRES.COM

- 1 Dans la jungle du placement**
Stephen A. Jarislowsky
- 2 Quel cirque!**
Jean David
- 3 Acheter, c'est voter**
Laure Waridel
- 4 Victime au travail**
Nicole Binette
- 5 Comment devenir un meilleur boss**
Alain Samson

...et courez la chance de gagner un prix de participation de 1000 \$!

Nous remercions nos partenaires:

Desjardins, LA PRESSE, COOPSCO, Dolmen Capital, Développement économique, innovation et exportation Québec, COOP HEC MONTRÉAL, COOPSCO

GRAND SOLDE

Complets

100 % laine fait au Canada

Cour. : 500 \$
Solde : **295 \$**

ou 2 pour **495 \$**

Nous tenons aussi des complets pour enfants (à partir de 3 ans), Coupe athletic et Extra Court

CHEMISES ET POLOS EUROPÉENS

Cour. : 125 \$
Solde : 3 pour **100 \$**



PANTALONS EUROPÉENS

Cour. : 250 \$
Solde : **100 \$**

CHANDAIL DE GOLF 100% COTON

Cour. : 140 \$
Solde : **45 \$**

TAXES INCLUSES
RETOUCHES GRATUITES PAR NOS TAILLEURS

JAF

Prêt-à-porter
www.jaf.ca

619 René Lévesque O. Montréal (514) 877-9888

900, Décarie, Saint-Laurent (métro Côte-Vertu) (514) 744-0985

3240 Saint-Martin O., Laval (place Marois) (450) 978-9661

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS - ENCANS

la Baie
Rectificatif
 Cahier publicitaire **Des soldes plein les rayons** (615W, 11 au 21 mai). **Page 3** : La photo du corsaire Jones New York offert en achat-chose est erronée. **Page 4** : Toutes les offres pour les bijoux se terminent le jeudi 18 mai. **Page 2** : Le canapé Rebel est offert en quantités limitées. Aucun bon d'achat différé.
 Cahier publicitaire **Des soldes plein les rayons** (616A, 15 au 21 mai). **Page couverture** : La photo du corsaire Jones New York offert en achat-chose est erronée. **Dos de cahier** : Les photos du robot de cuisine Cuisinart de 11 tasses ainsi que la prime sont erronées.
 Cahier publicitaire **Des soldes plein les rayons** (616W, 19 au 21 mai). **Page 5** : Les longs Expression offertes à 50 % de rabais seront livrés en retard. Bons d'achat différé remis en magasin.
 Notre clientèle voudra bien excuser ces erreurs et ces contretemps.

APPEL D'OFFRES

Projet Service de placement d'avis d'appels d'offres et offres d'emploi dans différents journaux

Dossier P06-005

Ouverture 6 juin 2006 à 11 h 00 (heure locale)

Document disponible au coût de cinquante dollars (50\$) (**argent comptant ou chèque visé**) non remboursable, à compter du jeudi 18 mai 2006 à 9h00, 1150, boul. Marie-Victorin, Longueuil.

Un cautionnement de soumission est requis pour soumissionner.

Pour information, s'adresser au (450) 442-8600, poste 8603.

Nos bureaux sont ouverts du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 15 h.

Réseau de transport de Longueuil

Appel d'offres

Lachine Montréal

Ressources matérielles SOUMISSION 06-02 DÉNEIGEMENT

DURÉE DE TROIS (3) ANS, 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, PLUS DEUX (2) ANNÉES OPTIONNELLES, 2009-2010 ET 2010-2011

Des soumissions cachetées, adressées à Monsieur Pierre Laberge, chef de section, Ressources matérielles, dans l'enveloppe fournie à cet effet, seront reçues à la Ville de Montréal, Arrondissement de Lachine, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine (Québec) H8S 2N4, jusqu'à midi (12 h), le **lundi 5 juin 2006**, et elles seront ouvertes immédiatement après l'heure limite, dans la salle du conseil.

Toute la documentation pertinente sera disponible à compter du **jeudi 18 mai 2006** aux bureaux des Ressources matérielles, au Centre technique, 2200, rue Saint-Antoine, Lachine (Québec), H8S 1V6, moyennant un dépôt de cinquante dollars (50 \$) NON REMBOURSABLE, en argent comptant ou par chèque fait à l'ordre de la Ville de Montréal.

Chaque soumission devra être accompagnée soit d'un chèque visé, tiré sur une banque à charte canadienne ou une caisse populaire et payable à l'ordre de la Ville de Montréal, soit d'un cautionnement de soumission, valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de calendrier à partir de la date d'ouverture des soumissions et émis par une compagnie d'assurance reconnue par l'inspecteur général des institutions financières du Québec, le tout pour un montant égal à au moins dix pour cent (10%) du montant total de la soumission.

Chaque soumission devra également être accompagnée d'une lettre d'engagement d'une compagnie d'assurance certifiant que les cautionnements (autres que le cautionnement de soumission) requis dans les «Documents de soumission» seront accordés au soumissionnaire advenant le cas où ce dernier devienne l'adjudicataire du contrat.

La Ville de Montréal, Arrondissement de Lachine, ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et n'encourt aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

PIERRE LABERGE
 Chef de section
 Ressources matérielles
 Lachine, le jeudi 18 mai 2006

SAQ

APPEL D'OFFRES

Numéro de dossier : L 0294-178

Projet : Local commercial - SAQ Classique STANSTEAD

Sur le chemin Fairfax, entre l'autoroute 55 et la rue Dufferin.

La superficie du local devra être d'environ 140 mètres carrés (± 1 507 pieds carrés). Le local devra avoir pignon sur rue et sur un niveau. La répartition de la superficie totale demandée devra être de 71 % pour l'aire de vente et de 29 % pour l'aire d'entreposage et de service. Les locaux devront être livrés le 1^{er} février 2007 et le bail débutera le 1^{er} mars 2007. Le document d'appel d'offres original doit être rempli et retourné au plus tard le 22 juin 2006 à 14 h à l'adresse suivante :

Service localisation et transactions immobilières
 Société des alcools du Québec
 7500, rue Tellier/Réception Hall d'entrée principal
 Montréal (Québec) H1N 3W5
(Lieu d'ouverture des propositions)

Vous pourrez vous procurer le document d'appel d'offres au coût de vingt-cinq dollars (25 \$) la copie, au siège social de la SAQ situé au 905, avenue De Lorimier à Montréal ou en communiquant, à frais virés s'il y a lieu, au Service localisation et transactions immobilières, au (514) 254-6000, poste 6293.

Veillez prendre note que les heures d'ouverture pour l'achat du document d'appel d'offres sont les suivantes :

Du lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
 Vendredi : 8 h 30 à 12 h 30

La SAQ ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des propositions reçues.

SAQ

APPEL D'OFFRES

Numéro de dossier : L 0293-335

Projet : Local commercial - SAQ Classique MASCOCHE

Sur la Montée Masson, entre l'autoroute 640 et le boulevard Mascouche.

La superficie du local devra être d'environ 447 mètres carrés (± 4 812 pieds carrés). Le local devra avoir pignon sur rue et sur un niveau. La répartition de la superficie totale demandée devra être de 66 % pour l'aire de vente et de 34 % pour l'aire d'entreposage et de service. Les locaux devront être livrés le 1^{er} février 2007 et le bail débutera le 1^{er} mars 2007. Le document d'appel d'offres original doit être rempli et retourné au plus tard le 22 juin 2006 à 14 h 30 à l'adresse suivante :

Service localisation et transactions immobilières
 Société des alcools du Québec
 7500, rue Tellier/Réception Hall d'entrée principal
 Montréal (Québec) H1N 3W5
(Lieu d'ouverture des propositions)

Vous pourrez vous procurer le document d'appel d'offres au coût de vingt-cinq dollars (25 \$) la copie, au siège social de la SAQ situé au 905, avenue De Lorimier à Montréal ou en communiquant, à frais virés s'il y a lieu, au Service localisation et transactions immobilières, au (514) 254-6000, poste 6293.

Veillez prendre note que les heures d'ouverture pour l'achat du document d'appel d'offres sont les suivantes :

Du lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
 Vendredi : 8 h 30 à 12 h 30

La SAQ ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des propositions reçues.

SOUSSIONS PUBLIQUES

Fourniture d'une chaudière électrique

Documents disponibles : paiement seulement par chèque visé ou mandat à l'ordre de la STM au montant de 50\$, non remboursable, au 8845, boul. St-Laurent, réception, Montréal, à compter du **jeudi 18 mai 2006**, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h 30. **Information** : (514) 280-4904.

Dépôt des soumissions : STM, 800, de La Gauchetière O., bur. 8100, portail Nord-Est, Montréal, au plus tard le **vendredi 2 juin 2006 à 15 h**. La STM ne s'engage à accepter, ni la plus favorable, ni aucune des soumissions.

Référence : STM-3212-05-06-18

Louise Pouliot
 Secrétaire adjointe

STM

SOUSSIONS PUBLIQUES

Fourniture d'équipement et d'un poste de transformation 12,5 kV 347/600 V

Documents disponibles : paiement seulement par chèque visé ou mandat à l'ordre de la STM au montant de 50\$, non remboursable, au 8845, boul. St-Laurent, réception, Montréal, à compter du **jeudi 18 mai 2006**, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h 30. **Information** : (514) 280-4904.

Dépôt des soumissions : STM, 800, de La Gauchetière O., bur. 8100, portail Nord-Est, Montréal, au plus tard le **vendredi 2 juin 2006 à 15 h**. La STM ne s'engage à accepter, ni la plus favorable, ni aucune des soumissions.

Référence : STM-3209-05-06-18

Louise Pouliot
 Secrétaire adjointe

STM

UNITED STATES BANKRUPTCY COURT SOUTHERN DISTRICT OF NEW YORK

Affaire : Pétition de faillite de Alan Boyce, en qualité de mandataire étranger pour NRG Victory Reinsurance Limited, Débitrice dans le cadre d'une procédure à l'étranger

Dans l'affaire introduite en vertu du Chapitre 15 du Code de la faillite

Affaire N° 06-11052 (JMP)

NOTIFICATION DE DÉPÔT D'UNE PÉTITION DE FAILLITE ET D'AUDIENCE EN VERTU DU CHAPITRE 15 DU CODE DE LA FAILLITE DES ÉTATS-UNIS

VEUILLEZ SAVOIR que, le 12 mai 2006, Alan Boyce (le « Requérent »), agissant conformément aux instructions du Conseil d'administration de NRG Victory Reinsurance Limited (« NRG Victory »), a déposé une pétition en vertu du Chapitre 15 pour la Reconnaissance d'une Procédure étrangère principale et d'une requête d'injonction permanente (- la Pétition et la Requête -), en vertu du Chapitre 15 du Titre 11 du Code des États-Unis (le « Code de la faillite ») auprès du Tribunal fédéral de faillite des États-Unis pour le District sud de New York (le « Tribunal de faillite »).

VEUILLEZ ÉGALEMENT SAVOIR que, entre autres choses, la Pétition et la Requête visent à obtenir le prononcé d'une ordonnance judiciaire validant et faisant entrer en vigueur le concordat de NRG Victory aux États-Unis conformément aux dispositions de la section 425 de la loi anglaise Companies Act of England and Wales, (le « Concordat »), et accordant une injonction et une assistance complémentaire en liaison avec ledit Concordat.

VEUILLEZ ÉGALEMENT SAVOIR que le Tribunal de faillite a prévu une audience pour examiner la Pétition et la Requête pour 10 h 00 le 12 juin 2006.

Des copies du Concordat, de la Pétition et de la Requête, de la Déclaration d'Alan Boyce à l'appui de la Pétition et de la Requête, du Mémoireandum de droit à l'appui de la Pétition et de la Requête, et du formulaire de l'ordonnance sollicitée sont à la disposition des parties intéressées dans la base de données électronique (*Electronic Case Filing System*) du Tribunal de faillite, à laquelle il est possible d'accéder depuis le site Internet du Tribunal de faillite à <http://www.nysb.uscourts.gov> (un identifiant pour l'ouverture de session dans le système, PACER, et un mot de passe sont nécessaires pour accéder à un document), lesdites copies pouvant également être obtenues par une demande écrite adressée au mandataire du Requérent (y compris par télécopie ou courriel) adressée à :

Clifford Chance US LLP
 31 West 52nd Street
 New York, New York 10019
 (212) 878-5375 (télécopie)
 Attn: Sara M. Tapinekis, Esq.
 sara.tapinekis@cliffordchance.com

VEUILLEZ ÉGALEMENT SAVOIR que toute partie intéressée désirent soumettre une réponse ou opposer une objection à la Pétition et à la Requête, ou à l'injonction demandée par le Requérent, doit le faire en respectant les stipulations du Code de la faillite et les Règles fédérales de procédure pour les faillites, par voie écrite et en indiquant la raison d'une telle réponse ou objection, ladite réponse ou objection devant être transmise électroniquement au Tribunal par un utilisateur autorisé de la base de données électronique du Tribunal conformément aux dispositions de l'Ordonnance générale (*General Order*) M-242, (dont une copie peut être consultée sur le site Internet du Tribunal, <http://www.nysb.uscourts.gov>) ou, dans le cas de toutes les autres parties intéressées, sur une disquette de 3,5 pouces, de préférence sous le format PDF (*Portable Document Format*), sous Word Perfect ou sous n'importe quel autre format de traitement de texte à base Windows, ladite disquette devant être envoyée à l'adresse suivante : Office of the Clerk of the Court, Room 534, One Bowling Green, New York, New York 10004-1409. Une copie sur papier de toute réponse ou objection devra être adressée à : Chambers of the Honorable James M. Peck, United States Bankruptcy Judge, et notification devra en être faite à Clifford Chance US LLP, 31 West 52nd Street, New York, New York 10019 (Attention: Sara M. Tapinekis), avocat américain du Requérent, de façon à ne pas être reçue plus tard qu'à 16 h 00 (Heure de l'Est des États-Unis), le 7 juin 2006.

VEUILLEZ ÉGALEMENT SAVOIR que toutes les parties intéressées opposées à la Pétition et à la Requête du Requérent visant à obtenir une injonction devront se présenter à l'audience examinant la demande d'injonction permanente, à l'heure et au lieu indiqués plus haut.

VEUILLEZ ÉGALEMENT SAVOIR que si aucune réponse ou objection n'est déposée dans les délais impartis et notifiée de la manière stipulée plus haut, le Tribunal pourra accorder la reconnaissance et l'injection d'assistance demandées dans la Pétition et la Requête sans autre notification.

VEUILLEZ ÉGALEMENT SAVOIR que l'audience examinant la demande d'assistance effectuée dans la Pétition et la Requête pourra être ajournée si besoin est sans notification autre qu'une annonce à l'audience même indiquant la date ou les dates de reprise de l'audience ainsi ajournée ou de toute autre audience ajournée.

Date : New York, New York, Le 16 mai 2006

Clifford Chance US LLP, Avocats pour le requérant, 31 West 52nd Street, New York, New York 10019, (212) 878-8000, Attn: Andrew P. Brozman, Esq., David A. Sullivan, Esq., Sara M. Tapinekis, Esq.
 3405812A

LA PRESSE AFFAIRES

Thermopompes : la BN a chaud

VÉRONIQUE BOUVIER

La Cour d'appel du Québec a autorisé hier un recours collectif contre la Banque Nationale au nom de personnes ayant acheté dans les trois dernières années une thermopompe de marque Climatisation G.R inc. et conclu un contrat de crédit avec la Banque Nationale.

Maryse Daviault, à l'origine du recours collectif, avait acheté en septembre 2002 une thermopompe pour la somme de 12 646 \$ après la visite d'un représentant de l'entreprise Climatisation G.R. qui lui avait promis des économies d'énergie importantes. Un an plus tard, sa facture d'électricité n'avait pas changé.

« Qui ne voudrait pas aujourd'hui réduire sa consommation d'énergie ? C'est cette arnaque que les gens veulent dénoncer et qui est au coeur du recours », dit M^e Dany Chamard, avocat chez Barrette Chamard Laporte, de Mont-Laurier, qui représente une trentaine de consommateurs floués.

« Les vendeurs de Climatisation G.R. parlaient d'une économie de 50 % en frais de chauffage et d'électricité, poursuit-il. Et à même ces économies, les acheteurs des thermopompes pouvaient ef-

fectuer leurs versements mensuels à la Banque Nationale. Au bout du compte, les montants tournaient autour de 15 000 à 20 000 \$ par personne. Les contrats de financement étaient de 10 ans alors que la durée de vie d'une thermopompe est normalement de cinq ans. »

Seule visée par le recours collectif depuis la faillite de la compagnie Climatisation G.R. inc. en juin 2004, la Banque Nationale est accusée de ne pas avoir vérifié la conformité du prêt et d'avoir laissé à l'entreprise de climatisation le soin de compléter le contrat de financement, sans avoir contacté les acheteurs ni vérifié leur solvabilité.

Contactée par *La Presse Affaires*, la Banque a refusé de commenter.

Un porte-parole a même indiqué que le service juridique de la BN n'était pas au courant du recours.

Ce recours demande l'annulation du contrat de vente avec Climatisation G.R inc. et du contrat de crédit avec la Banque Nationale et, le cas échéant, le remboursement du prix payé avec intérêt. En cas de refus, une réduction du prix de vente des thermopompes à 5000 \$, prix auquel elles étaient vendues lorsque les acheteurs les payaient comptant, et le versement de dommages et intérêts sont demandés.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

« Je suis très confiant, car nous venons de créer un précédent en matière de recours collectif sur la base de contrats de consommation pour de fausses représentations », estime M^e Chamard.

INVESTIR

LA PRESSE AFFAIRES

Quatre autres acquisitions à venir



Stéphan Crétier, président de la firme de sécurité Garda World, a fait ce qu'il avait dit.

En début d'année, il nous annonçait qu'il achèterait quatre entreprises au cours des prochains mois. Depuis, Garda a mis la main sur Signum Corporate Services et Chartrand Laframboise, en février, sur Rentokil Initial Canada, en mars, et sur l'américaine Security Armored, en avril.

M. Crétier prédisait également que la stratégie d'intégration donnerait les résultats escomptés et que le cours de l'action continuerait de progresser.

Encore une fois, les faits semblent lui donner raison.

Les analystes se sont montrés satisfaits des chiffres affichés par les dernières acquisitions et l'action de Garda affiche un rendement de plus de 60 % depuis janvier.

Que nous réserve Garda d'ici la fin de l'année? Stéphan Crétier répond à nos questions.

Q La Presse : Prévoyez-vous faire d'autres acquisitions cette année ?

R Stéphan Crétier : Oui, on pense en faire quatre autres. On regarde pour deux dans le Midwest américain. Il s'agirait de firmes spécialisées dans le transport de valeurs dont les revenus se situent entre 10 et 25 millions (en dollars canadiens). Au Canada, on pourrait facilement en faire deux du côté des agents de sécurité et des enquêtes. Notre objectif est d'acheter à l'extérieur du Québec, car nous sommes déjà bien implantés ici. Nous sommes en discussions avec des firmes mais on ne se met pas de pres-

sion. On est discipliné et on attend notre prix. Par ailleurs, si nous avons une chance, on voudrait aussi acheter une compagnie de grande taille, comme nous l'avons fait l'an dernier avec Vance International (67 millions US). Nous avons fait plusieurs approches et nous sommes prêts si une d'elles se décide. Il n'y a rien à faire pour le moment mais on ne sait jamais. Tout peut se faire très vite. Comme on dit en anglais : *we are one phone call away from being in a rush*. Nous avons toujours l'intention d'afficher des revenus de 1 milliard d'ici quatre ou cinq ans.

Q Avez-vous assez d'argent pour faire ces acquisitions ou devrez-vous faire une émission d'actions ?

R Nous avons suffisamment de marge de manoeuvre pour bouger sans faire d'autres émissions. En considérant nos capacités d'emprunt, je dirais que nous avons l'équivalent de 250 millions. En mars, nous avons complété un placement privé de 105 millions et nous sommes en bonne position financière. On devrait afficher un bénéfice d'exploitation (BAIIA) entre 55 et 60 millions cette année alors que notre dette nette est de 104 millions. Actuellement, notre taux d'endettement est ridiculement bas par rapport à notre moyenne historique.

Q Quel sera l'impact des intégrations sur vos marges de profit ?

R Comme prévu, l'arrivée de Rentokil et Vance va mettre une petite pression à la baisse pendant de quatre à six mois, car ces deux entreprises avaient des marges inférieures à celles de Garda. Mais les choses vont s'ajuster rapidement car les intégrations se font très bien. Je dirais qu'au début de l'exercice, la marge devrait être dans les 8 ou 9 % alors qu'elle sera dans les 10 ou 11 % à la fin de l'année. Les in-

L'ENTREPRISE EN CHIFFRES

GARDA WORLD

Fermeture... **23,89 \$**
En hausse... **39 c**
1,66 %

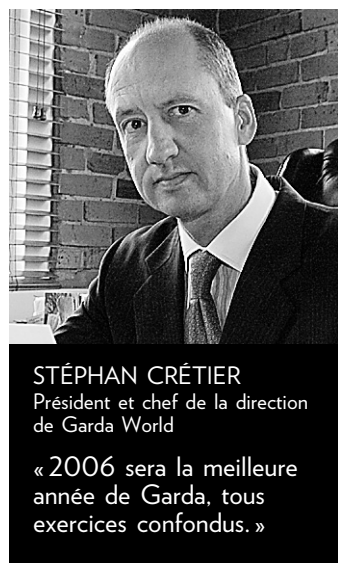
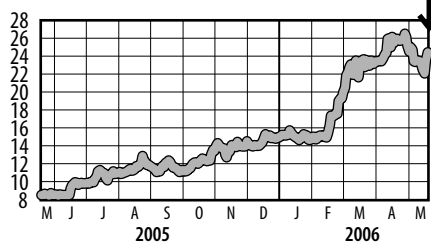


PHOTO RÉMI LEMÉE, LA PRESSE ©

vestisseurs vont apprécier de voir l'amélioration des marges. Pour ma part, je suis très satisfait de la situation. La digestion se fait beaucoup mieux que prévu. Ce sont des sociétés déjà rentables et tout va bien avec les gestionnaires.

Q Quelle est la différence entre les intégrations canadiennes et américaines ?

R On commence à bâtir notre plateforme dans le Midwest américain. Comme nous n'avions pas d'activités aux États-Unis, nous sommes en train de greffer nos nouvelles acquisitions, comme United Armored, autour de Vance International. Dans cette région, les intégrations touchent la technologie, la comptabilité et le marketing. Les choses avancent tellement bien qu'on veut acheter deux nouvelles sociétés pour les ajouter à notre plateforme du Midwest. Au Canada, comme nous avons une masse critique, nous intégrons les nouvelles acquisitions à 100 %, incluant le

personnel administratif et le management.

Q Quel est le plus grand problème que vous rencontrez dans la gestion de Garda ?

R Franchement, je n'en vois pas vraiment. Il n'y a pas de contrats importants qui sont en danger et nous sommes en mesure d'aller en chercher de nouveaux aux États-Unis où la sécurité prend une place très importante. Au Canada, tous les créneaux sont en croissance, notamment les vérifications avant les embauches. Cette année, on devrait enregistrer 10 à 15 % de croissance interne. Du côté des intégrations, comme je l'ai dit tout à l'heure, tout va bien. Et, en plus, nous avons les moyens financiers pour poursuivre nos acquisitions. Dans ce contexte, 2006 sera notre meilleure année, tout exercice confondu.

COURRIEL

Pour joindre notre journaliste : rejean.bourdeau@lapresse.ca

LES OBLIGATIONS

| GOUVERNEMENT DU CANADA | | | | | |
|------------------------|--------|------------|--------|-------|-------|
| Émetteur | Coupon | Échéance | Prix | Rend. | Var. |
| Canada | 7.00 | 1 Déc. 06 | 101.49 | 4.14 | -0.02 |
| Canada | 7.25 | 1 Juin 07 | 103.12 | 4.13 | -0.03 |
| Canada | 6.00 | 1 Juin 08 | 103.73 | 4.06 | -0.05 |
| Canada | 5.50 | 1 Juin 09 | 103.82 | 4.14 | -0.05 |
| Canada | 9.50 | 1 Juin 10 | 119.44 | 4.19 | -0.10 |
| Canada | 9.00 | 1 Mars 11 | 120.38 | 4.23 | -0.09 |
| Canada | 6.00 | 1 Juin 11 | 107.74 | 4.27 | -0.07 |
| Canada | 10.25 | 15 Mars 14 | 138.82 | 4.33 | -0.13 |
| Canada | 9.75 | 1 Juin 21 | 157.59 | 4.45 | -0.22 |
| Canada | 8.00 | 1 Juin 23 | 141.65 | 4.47 | -0.21 |
| Canada | 8.00 | 1 Juin 27 | 147.49 | 4.48 | -0.21 |
| Canada | 5.75 | 1 Juin 29 | 118.18 | 4.47 | -0.19 |

| PROVINCIAL | | | | | |
|------------|--------|-------------|--------|-------|-------|
| Émetteur | Coupon | Échéance | Prix | Rend. | Var. |
| Bk C Fin | 5.50 | 24 Mars 08 | 102.25 | 4.20 | -0.05 |
| Hydro Qué. | 11.00 | 15 Août 20 | 161.14 | 4.95 | -0.21 |
| Manitoba | 7.75 | 22 Déc. 25 | 136.61 | 4.83 | -0.20 |
| N Brunswic | 5.70 | 2 Juin 08 | 102.83 | 4.22 | -0.07 |
| N Brunswic | 6.00 | 27 Déc. 17 | 110.91 | 4.76 | -0.25 |
| Nwindind | 6.15 | 17 Avril 28 | 115.78 | 4.96 | -0.03 |
| Nva Scotia | 6.60 | 1 Juin 27 | 122.10 | 4.90 | -0.05 |
| Ontario | 6.13 | 12 Sept. 07 | 102.41 | 4.19 | -0.05 |
| Ontario | 6.25 | 25 Août 28 | 117.90 | 4.91 | -0.05 |
| Hydro Ont. | 7.45 | 31 Mars 13 | 111.48 | 5.42 | -0.21 |
| Hydro Ont. | 8.50 | 26 Mai 25 | 144.25 | 4.89 | -0.20 |
| Hydro Ont. | 8.25 | 22 Juin 26 | 142.44 | 4.90 | -0.21 |
| P E I | 6.00 | 3 Oct. 07 | 102.28 | 4.25 | -0.05 |
| P E I | 8.50 | 27 Oct. 15 | 128.43 | 4.72 | -0.15 |
| Québec | 6.50 | 1 Oct. 07 | 102.95 | 4.22 | -0.05 |
| Québec | 6.00 | 1 Oct. 29 | 113.09 | 5.03 | — |

| CORPORATIONS | | | | | |
|--------------|--------|----------------|--------|-------|-------|
| Émetteur | Coupon | Échéance | Prix | Rend. | Var. |
| Bk Scotia | 5.65 | 22 Juil. 13/08 | 102.64 | 4.35 | -0.06 |
| Bell Can. | 7.00 | 24 Sept. 27 | 109.84 | 6.16 | -0.39 |
| Bombardier | 7.35 | 22 Déc. 26 | 93.00 | 8.05 | — |
| Cdn Occ Pet | 6.30 | 2 Juin 08 | 103.69 | 4.37 | -0.07 |
| Cons Gas | 6.10 | 19 Mai 28 | 108.34 | 5.44 | -0.15 |
| Gtaa | 5.95 | 3 Déc. 07 | 102.42 | 4.29 | -0.05 |
| Gtaa | 6.45 | 3 Déc. 27 | 109.30 | 5.69 | -0.14 |
| Investors Gr | 6.65 | 13 Déc. 27 | 112.57 | 5.63 | -0.16 |
| Nav Canada | 6.60 | 1 Déc. 06 | 101.97 | 2.77 | — |
| Nav Canada | 7.40 | 1 Juin 27 | 128.21 | 5.18 | -0.17 |
| Royal Bk Of | 6.75 | 4 Juin 2007 | 102.46 | 4.28 | -0.04 |
| Sears Can. | 8.55 | 5 Nov. 07 | 101.86 | 5.20 | -0.04 |
| Thomson C | 6.10 | 7 Août 07 | 102.14 | 4.25 | -0.04 |
| Thomson C | 6.50 | 9 Juil. 07 | 102.35 | 4.33 | -0.04 |
| WCoast En | 5.70 | 16 Avril 08 | 102.42 | 4.35 | -0.06 |
| WCoast En | 6.75 | 15 Déc. 27 | 113.00 | 5.69 | -0.15 |

L'ARGENT

Les courtiers londoniens ont baissé, mercredi, le prix de l'argent de (\$ - 0 5200) cents américains par rapport à l'ouverture de la veille.

Mercredi: \$13 0400

MONTRÉAL— Handy & Harman évaluait, mercredi, le prix de l'argent canadien à (\$ 14 860) (\$ - 0 276) l'once troy.

NEW YORK— Handy & Harman évaluait, mercredi, le prix de l'argent américain à (\$ 13 050) (\$ - 0 180) l'once troy.

LES MÉTAUX

MARCHÉ DE LONDRES PRIX EN DOLLARS US PAR TONNE MÉTRIQUE

FERMETURE

CUIVRE (catégorie-A-)

| | |
|----------|---------------|
| Comptant | 8360,0-8370,0 |
| 3 mois | 8199,0-8200,0 |
| 15 mois | 7155,0-7165,0 |

PLOMB

| | |
|----------|---------------|
| comptant | 1172,0-1172,5 |
| 3 mois | 1200,0-1201,0 |
| 15 mois | 1158,0-1163,0 |

ALUMINIUM

| | |
|----------|---------------|
| comptant | 2959,0-2960,0 |
| 3 mois | 2962,0-2963,0 |
| 15 mois | 2748,0-2753,0 |

NICKEL (dollars)

| | |
|----------|-----------------|
| comptant | 20450,0-20500,0 |
| 3 mois | 20400,0-20450,0 |
| 15 mois | 17300,0-17400,0 |

ÉTAIN

| | |
|----------|---------------|
| comptant | 8845,0-8850,0 |
| 3 mois | 8900,0-8925,0 |
| 15 mois | 8900,0-8950,0 |

ZINC (qualité supérieure)

| | |
|----------|---------------|
| comptant | 3492,0-3493,0 |
| 3 mois | 3430,0-3440,0 |
| 15 mois | 2890,0-2895,0 |

RÉSULTATS FINANCIERS

| | | REVENUS (000 \$) | | | BÉNÉFICE NET (000 \$) | | | BÉN. / ACTION | |
|-----------------------------------|---------------------------------|------------------|---------|--------|-----------------------|-----------|--------|---------------|---------|
| | | Cour. | An dem. | Var. % | Cour. | An dem. | Var. % | Cour. | An dem. |
| CAE Inc. (CAE / TSX) | 31 mars - 4 ^e trim. | 284 300 | 262 700 | 8 | 9 400 | 108 800 | -91 | 0.04 | 0.44 |
| Aérospatiale/Défense, Québec | 12 mois | 1 107 200 | 986 200 | 12 | 64 900 | (199 900) | — | 0.26 | (0.81) |
| Exel-Tech Ltd. (NRV / TSX) | 31 jan. - 12 mois | 34 711 | 34 921 | -1 | (322) | (445) | — | (0.06) | (0.09) |
| Soins santé/Hôpitaux, Ontario | | | | | | | | | |
| FirstService (FSV / TSX) | 31 mars - 4 ^e trim. | 247 947 | 200 110 | 24 | 36 432 | (655) | — | 1.21 | (0.02) |
| Immobilier, Ontario | 12 mois | 1 068 134 | 651 376 | 64 | 69 497 | 23 207 | 199 | 2.30 | 0.78 |
| LYRtech Inc. (LYT / TSX CROIS.) | 31 mars - 1 ^{er} trim. | 2 062 | 1 734 | 19 | (227) | (278) | — | 0.00 | 0.00 |
| Ordi./Electron./Logiciels, Québec | | | | | | | | | |
| ORTHOsoft Inc. (OSH / TSX CROIS.) | 31 mars - 1 ^{er} trim. | 2 353 | 2 148 | 10 | (697) | (2 027) | — | (0.02) | (0.05) |
| Médical/Produits pharm., Québec | | | | | | | | | |
| Uni-Select Inc. (UNS / TSX) | 31 mars - 1 ^{er} trim. | 262 514 | 265 544 | -1 | 5 646 | 5 394 | 5 | 0.29 | 0.28 |
| Automobile, Québec | | | | | | | | | |
| Source: CNW Group | | | | | | | | | |

Inscrivez-vous au site www.lapresseaffaires.com et découvrez une foule d'informations sur les entreprises inscrites en bourse.

TAUX D'INTÉRÊT

| BANQUES | DÉPÔTS À COURT TERME | | | | | DÉPÔTS À LONG TERME | | | | | HYPOTHÈQUES RÉSIDENIELLES | | | | | | | | | |
|-------------------------|----------------------|------|------|-------|-------|---------------------|-------|-------|-------|-------|---------------------------|------|---------|---------|---------|---------|-------|-------|-------|-------|
| | Min. | 60j. | 90j. | 120j. | 180j. | Min. | 1 an | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans | Var. | 6 m. o. | 6 m. f. | 1 an o. | 1 an f. | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans |
| BMO Banque de Montréal | 5,000 | 2,20 | 2,30 | 2,30 | 2,40 | 1,000 | 3,10 | 3,25 | 3,30 | 3,35 | 3,55 | 5,30 | 7,99 | 6,25 | 8,40 | 6,25 | 6,30 | 6,45 | 6,55 | 6,75 |
| Banque Scotia | 5,000 | 2,00 | 2,10 | 2,10 | 2,20 | 1,000 | 3,10 | 3,25 | 3,30 | 3,35 | 3,55 | 5,25 | 8,05 | 6,10 | 8,30 | 6,25 | 6,35 | 6,45 | 6,55 | 6,75 |
| CIBC | 5,000 | 2,00 | 2,10 | 2,10 | 2,20 | 1,000 | 3,10 | 3,25 | 3,30 | 3,35 | 3,55 | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| CIBC Mortgages | 0 | — | — | — | — | 0 | — | — | — | — | — | 5,38 | 8,20 | 6,60 | 8,45 | 6,30 | 6,40 | 6,65 | 6,75 | 6,95 |
| Caisse Desjardins | 5,000 | 2,00 | 2,00 | 2,10 | 2,25 | 1,000 | 3,10 | 3,25 | 3,30 | 3,35 | 3,55 | — | 8,05 | 6,15 | 8,40 | 6,15 | 6,30 | 6,45 | 6,55 | 6,75 |
| Bque Patrimoine Dundee | 5,000 | 3,75 | 3,85 | 3,85 | 4,00 | 1,000 | 4,20 | 4,30 | 4,40 | 4,45 | 4,50 | 4,80 | — | 5,75 | — | 5,15 | 5,20 | 5,20 | 5,30 | 5,40 |
| La Banque HSBC Canada | 5,000 | 2,00 | 2,10 | 2,10 | 2,20 | 1,000 | 3,10 | 3,25 | 3,30 | 3,35 | 3,55 | 5,25 | 7,66 | 5,70 | 8,00 | 5,85 | 6,00 | 6,10 | 6,20 | 6,45 |
| ING Direct | 1 | — | 3,50 | — | 3,60 | 1 | r3,85 | r3,90 | r3,95 | r4,05 | r4,10 | 4,95 | — | — | — | 5,20 | — | 5,30 | — | 5,30 |
| Banque Laurentienne | 5,000 | 2,00 | 2,10 | 2,10 | 2,25 | 1,000 | 3,10 | 3,25 | 3,30 | 3,35 | 3,55 | 5,25 | 8,05 | 6,15 | 8,40 | 6,25 | 6,30 | 6,45 | 6,55 | 6,75 |
| Banque Manuvie | 25,000 | 3,30 | 3,35 | 3,35 | 3,60 | 5,000 | 4,00 | 4,20 | 4,30 | 4,35 | 4,45 | 5,75 | — | 5,80 | 6,45 | 5,40 | 5,45 | 5,50 | 5,55 | 5,65 |
| NBG Bank | 5,000 | 2,00 | 2,10 | 2,10 | 2,20 | 1,000 | 3,10 | 3,25 | 3,30 | 3,35 | 3,55 | 5,25 | 8,05 | 6,10 | 8,30 | 6,25 | 6,35 | 6,45 | 6,55 | 6,75 |
| B. Nationale du Canada | 5,000 | 2,00 | 2,10 | 2,10 | 2,20 | 1,000 | 3,10 | 3,25 | 3,30 | 3,35 | 3,55 | 5,75 | 8,05 | 6,25 | 8,40 | 6,25 | 6,30 | 6,45 | 6,55 | 6,75 |
| Banque Royale | 5,000 | 2,00 | 2,10 | 2,10 | 2,20 | 500 | 3,10 | 3,25 | 3,30 | 3,35 | 3,55 | 5,00 | 8,05 | 6,25 | 8,40 | 6,25 | 6,30 | 6,45 | 6,55 | 6,75 |
| TD Canada Trust | 5,000 | 2,00 | 2,10 | 2,10 | 2,20 | 1,000 | 3,10 | 3,25 | 3,30 | 3,35 | 3,55 | 5,75 | — | 5,90 | 8,25 | 6,35 | 6,40 | 6,45 | 6,55 | 6,75 |
| Ubiquity Bank of Canada | 0 | — | — | — | — | 1,000 | 4,15 | 4,30 | 4,45 | 4,40 | 4,45 | — | 7,50 | 5,15 | 7,50 | 5,15 | 5,20 | 5,25 | 5,25 | 5,35 |

Les taux sont fournis par les services financiers Cannex qui les ont transmis à La Presse hier à 17h. Les lecteurs peuvent en tout temps consulter les taux de Cannex sur internet à l'adresse suivante [HTTP://WWW.CANNEX.COM](http://WWW.CANNEX.COM)

Les abréviations suivantes sont: « j. » = jour, « Min. » = placement minimum, « m. » = mois, « o. » = hypothèque ouverte, « f. » = hypothèque fermée, « r » = dépôts rattachés.

LA PRESSE AFFAIRES

INVESTIR

En tout temps, consultez les cotes boursières en direct sur lapresseaffaires.com

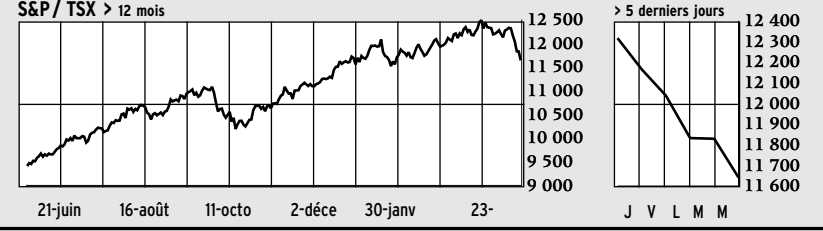
LPA 50

La Presse Affaires présente une sélection de 50 titres qui suscitent un grand intérêt chez les lecteurs

| | IQ 30 | FERMETURE (\$) | CHANGEMENT NET | % | VAR. CETTE ANNÉE (%) | VAL. BOUR. (M \$) | 52 SEMAINES | |
|---------------------------------------|-------|----------------|----------------|--------------|----------------------|-------------------|--------------|--------------|
| | | | | | | | HAUT | BAS |
| ▼ Abitibi-Consolidated (A) | ✓ | 4,00 | -0,08 | -1,96 | -14,16 | 1 761 | 6,33 | 3,48 |
| ▼ ACE Aviation (ACE.A) | ✓ | 32,60 | -0,65 | -1,96 | -7,76 | 3 318 | 40,02 | 28,13 |
| Addenda Capital (ADV) | | 25,91 | -0,14 | -0,54 | -17,62 | 305 | 33,00 | 23,50 |
| ▼ Aeterna (AEZ) | | 7,22 | -0,13 | -1,77 | 22,37 | 384 | 8,79 | 4,85 |
| ▼ Alcan (AL) | ✓ | 55,89 | -2,77 | -4,73 | 17,02 | 20 932 | 64,99 | 34,86 |
| ▼ Alimentation Couche-Tard (ATD.SV.B) | ✓ | 25,27 | -0,48 | -1,86 | 7,99 | 5 155 | 27,83 | 16,70 |
| ▼ Astral Media (ACM.A) | | 36,55 | -0,70 | -1,88 | 19,29 | 1 945 | 37,80 | 29,38 |
| ▼ Axcan Pharma (AXP) | | 14,17 | -0,34 | -2,34 | -19,58 | 649 | 21,85 | 12,10 |
| ▼ Banque de Montréal (BMO) | ✓ | 61,88 | -0,75 | -1,20 | -4,80 | 31 100 | 70,24 | 55,04 |
| Banque Laurentienne du Canada (LB) | ✓ | 31,51 | -0,05 | -0,16 | -7,46 | 744 | 36,72 | 26,70 |
| Banque Nationale du Canada (NA) | ✓ | 61,45 | -0,39 | -0,63 | 1,87 | 10 063 | 65,84 | 51,49 |
| ▼ Banque Royale du Canada (RY) | ✓ | 46,82 | -0,63 | -1,33 | 3,12 | 60 304 | 51,49 | 36,76 |
| ▼ BCE (BCE) | ✓ | 26,25 | -0,30 | -1,13 | -5,81 | 23 847 | 33,00 | 26,15 |
| ▼ Bombardier (BBD.SV.B) | ✓ | 3,71 | -0,05 | -1,33 | 34,42 | 6 497 | 4,32 | 2,34 |
| ▼ CAE (CAE) | ✓ | 9,20 | -0,46 | -4,76 | 7,98 | 2 306 | 9,82 | 5,82 |
| ▼ Cambior (CBJ) | ✓ | 3,50 | -0,10 | -2,78 | 7,69 | 965 | 4,74 | 2,00 |
| ▼ Cascades (CAS) | | 11,17 | -0,33 | -2,87 | 11,14 | 903 | 11,99 | 7,35 |
| ▼ CN (CNR) | ✓ | 48,40 | -0,65 | -1,33 | 3,93 | 25 802 | 55,95 | 35,03 |
| Cogeco (CGO) | | 27,25 | 0,00 | 0,00 | 13,54 | 451 | 29,85 | 21,01 |
| Corporation Financière Power (PWF) | ✓ | 31,95 | -0,31 | -0,96 | -4,34 | 22 519 | 35,89 | 30,26 |
| ▼ Domtar (DTC) | ✓ | 7,50 | -0,10 | -1,32 | 11,77 | 1 734 | 9,77 | 4,70 |
| Emergis (EME) | | 4,93 | -0,02 | -0,40 | 20,24 | 460 | 5,45 | 2,82 |
| ▲ Garda (GW) | | 23,89 | 0,39 | 1,66 | 58,00 | 623 | 27,50 | 8,40 |
| ▼ Groupe CGI (GIB.SV.A) | ✓ | 7,67 | -0,23 | -2,91 | -17,53 | 2 572 | 9,94 | 6,90 |
| ▼ Groupe Canam (CAM/SV.A) | | 10,36 | -0,14 | -1,33 | 46,74 | 443 | 11,66 | 6,02 |

▲> Indique un titre qui a gagné ou perdu 1% et plus de sa valeur par rapport à la fermeture de la séance précédente. / **Caractère gras** : Indique une société dont l'action a atteint un haut ou un bas de 52 semaines en cours de séance. / **IQ 30** : Le crochet (✓) dans cette colonne identifie les titres qui font partie de l'indice Québec 30. La valeur de l'indice est présentée chaque jour à l'UNE de La Presse Affaires. / **M \$** : Millions de dollars US / La liste des titres est sujette à une révision périodique.

BOURSE DE TORONTO



| | | | | | | |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|-------------------|----------|----------------|
| HIER | OUVERTURE | HAUT | BAS | FERMETURE | VAR. 1 J | VAR. 1 AN |
| | 11 837,19 | 11 853,68 | 11 629,72 | 11 640,61 | -1,60% | 24,21% |
| ACTIONS NÉGOCIÉES | | 1 791 | GAINS | 411 | PERTES | 1 177 |
| INCHANGÉES | | | | 203 | | |
| 52 semaines | | HAUT | BAS | Volume (millions) | HIER | JOUR PRÉCÉDENT |
| | | 12 494,72 | 9 309,96 | 365 | 353 | |

SOUS-INDICES

| | FERMETURE | VARIATION | | FERMETURE | VARIATION |
|------------------------|-----------|-----------|-----------------------|-----------|-----------|
| Services financiers | 188,05 | -2,10 | Prod. consom. discr. | 106,83 | -1,71 |
| Matériaux de base | 223,24 | -5,13 | Services de télécom. | 76,44 | -1,02 |
| Énergie | 330,03 | -7,77 | Prod. consom. de base | 187,19 | -1,87 |
| Produits industriels | 92,09 | -1,30 | Service publics | 193,35 | -0,36 |
| Tech. de l'information | 25,61 | 0,08 | Soins de santé | 56,00 | -0,84 |

AUTRES INDICES CANADIENS

| | FERMETURE | VAR. | VAR. (%) | | FERMETURE | VAR. | VAR. (%) |
|------------------------|-----------|--------|----------|-----------------------|-----------|--------|----------|
| S&P / TSX 60 | 656,19 | -10,37 | -1,56 | S&P / TSX Moyen. Cap. | 803,35 | -14,01 | -1,71 |
| S&P / TSX Petites cap. | 702,88 | -11,93 | -1,67 | DJ Can. Titans (40) | 1 730,56 | -27,40 | -1,58 |

LES 10 PLUS ACTIFS

| | VOLUME | CLÔT. (\$) | VAR. (\$) | | VOLUME | CLÔT. (\$) | VAR. (\$) |
|------------------|----------|------------|-----------|-------------------|---------|------------|-----------|
| FALCONBRIDGE LTD | 22610236 | 55,60 | 1,60 | TECK COMINCO/B | 5064003 | 67,15 | -2,83 |
| NORTEL NETWORKS | 9000602 | 2,77 | 0,07 | KINROSS GOLD CORP | 4459706 | 12,32 | -0,36 |
| EUROZINC MINING | 8823006 | 2,58 | -0,28 | CANADIAN NAT.RES | 3470132 | 58,51 | -2,47 |
| BEMA GOLD CORP | 7317481 | 5,55 | 0,01 | GOLDCORP INC | 2968836 | 35,60 | -1,11 |
| INCO LTD | 5274446 | 73,19 | -0,31 | YAMANA GOLD INC | 2624075 | 10,30 | -0,63 |

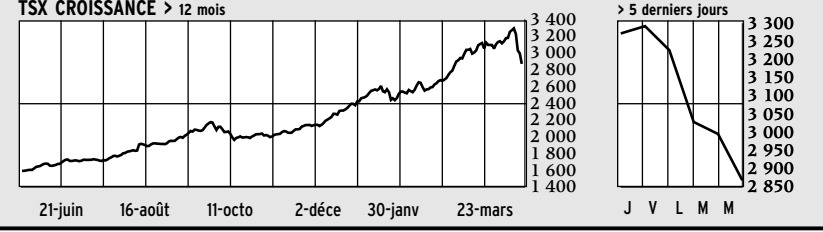
TITRES GAGNANTS EN %

| | VOLUME | CLÔT. (\$) | VAR. (%) | | VOLUME | CLÔT. (\$) | VAR. (%) |
|-------------------|--------|------------|----------|------------------|----------|------------|----------|
| INTL SOVEREIGN EN | 64975 | 2,45 | 11,36 | FALCONBRIDGE LTD | 22610236 | 55,60 | 1,60 |
| TEKNIKON CORP | 6581 | 4,75 | 8,95 | ADDDX PETROLEUM | 324905 | 28,25 | 1,25 |
| RESIN SYSTEMS INC | 207319 | 2,15 | 7,50 | COGNOS INC | 197985 | 34,59 | 1,24 |
| PETAQUILLA | 219842 | 2,26 | 6,60 | CORUS ENTERT./B | 125067 | 38,19 | 1,19 |
| RENTCASH INC | 194840 | 5,44 | 5,63 | PENGROWTH EN./B | 660934 | 24,10 | 1,05 |

TITRES PERDANTS EN %

| | VOLUME | CLÔT. (\$) | VAR. (%) | | VOLUME | CLÔT. (\$) | VAR. (%) |
|-------------------|---------|------------|----------|-------------------|--------|------------|----------|
| BOLIDEN AB | 8794 | 18,75 | -16,48 | E-L FINANCIER COR | 4400 | 640,00 | -10,00 |
| EURO RESSOURCES | 5900 | 2,05 | -16,33 | MANULIFE FINANC. | 215000 | 99,50 | -8,50 |
| WESTERN COPPER | 1597597 | 2,00 | -13,04 | PAULIN H & CO/A | 1200 | 49,00 | -4,00 |
| KIRKLAND LAKE G. | 103845 | 7,68 | -12,13 | BOLIDEN AB | 8794 | 18,75 | -3,70 |
| INTERNATIONAL URA | 541664 | 5,31 | -10,76 | ROGERS COMMU/A | 1540 | 44,65 | -3,15 |

BOURSE DE CROISSANCE TSX



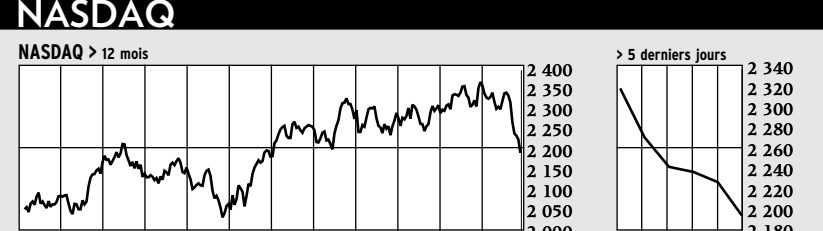
| | | | | | | |
|-------------------|-----------|----------|----------|-------------------|----------|----------------|
| HIER | OUVERTURE | HAUT | BAS | FERMETURE | VAR. 1 J | VAR. 1 AN |
| | 2 996,29 | 3 019,87 | 2 861,79 | 2 869,35 | -4,24% | 80,05% |
| ACTIONS NÉGOCIÉES | | 1 420 | GAINS | 299 | PERTES | 833 |
| INCHANGÉES | | | | 288 | | |
| 52 semaines | | HAUT | BAS | Volume (millions) | HIER | JOUR PRÉCÉDENT |
| | | 3 309,90 | 1 587,51 | 200 | 141 | |

NEW YORK



| | | | | | | |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|-------------------|----------|----------------|
| HIER | OUVERTURE | HAUT | BAS | FERMETURE | VAR. 1 J | VAR. 1 AN |
| | 11 410,13 | 11 410,13 | 11 174,38 | 11 205,61 | -1,88% | 8,46% |
| ACTIONS NÉGOCIÉES | | 3 464 | GAINS | 570 | PERTES | 2 794 |
| INCHANGÉES | | | | 100 | | |
| 52 semaines | | HAUT | BAS | Volume (millions) | HIER | JOUR PRÉCÉDENT |
| | | 11 670,19 | 10 156,46 | 2 829 | 2 322 | |

NASDAQ



| | | | | | | |
|-------------------|-----------|----------|----------|-------------------|----------|----------------|
| HIER | OUVERTURE | HAUT | BAS | FERMETURE | VAR. 1 J | VAR. 1 AN |
| | 2 214,42 | 2 222,38 | 2 193,87 | 2 195,80 | -1,50% | 9,56% |
| ACTIONS NÉGOCIÉES | | 3 302 | GAINS | 840 | PERTES | 2 224 |
| INCHANGÉES | | | | 238 | | |
| 52 semaines | | HAUT | BAS | Volume (millions) | HIER | JOUR PRÉCÉDENT |
| | | 2 375,54 | 1 980,94 | 2 400 | 2 069 | |

TSX CROISSANCE LES QUÉBÉCOIS

| | FERMETURE (\$) | CHANGEMENT NET | % | VOLUME | VAR. CETTE ANNÉE (%) | | FERMETURE (\$) | CHANGEMENT NET | % | VOLUME | VAR. CETTE ANNÉE (%) | |
|-------------------------------------|----------------|----------------|--------|---------|----------------------|--|-------------------------------------|----------------|-------|--------|----------------------|--------|
| Abcou Mines Inc - CI B (ABI) | 1,01 | -0,07 | -6,48 | 121 054 | 267,27 | | Junex Inc (JNX) | 1,44 | 0,03 | 2,13 | 23 600 | 41,18 |
| Abitex Resources Inc (ABE) | 0,30 | 0,00 | 0,00 | 0 | 20,00 | | Kwg Resources Inc (KWG) | 0,06 | 0,00 | 0,00 | 151 650 | 33,33 |
| Advtech Inc (AVI) | 0,09 | -0,01 | -5,56 | 58 000 | 6,25 | | Kangaroo Media Inc (KTV) | 7,99 | 0,16 | 2,04 | 75 871 | 66,46 |
| Affiner Resources Inc (AFI) | 0,31 | 0,01 | 1,67 | 6 083 | 69,44 | | Louner Exploration Inc (LO) | n.d. | n.d. | n.d. | 8 650 | -8,33 |
| Afri-Can Marine Minerals Crp (AFA) | 0,15 | -0,01 | -6,25 | 157 000 | 66,67 | | Louvem Mines Inc (LOV) | 0,40 | -0,02 | -3,61 | 2 500 | -29,83 |
| Aldeavision Inc (ALD) | 0,06 | 0,00 | 0,00 | 400 | 71,43 | | Lyrtech Inc CIA (LYT) | 0,21 | -0,01 | -2,38 | 48 090 | -6,82 |
| Amadeus International Inc (AML) | 0,15 | 0,00 | 0,00 | 0 | 36,36 | | Matamec Explorations Inc (MAT) | 0,17 | 0,00 | 0,00 | 9 500 | 65,00 |
| Andromed Inc (AD) | 0,10 | -0,01 | -5,00 | 3 500 | -5,00 | | Melkior Resources Inc (MKR) | 0,21 | -0,01 | -4,55 | 227 000 | 180,00 |
| Antoro Resources Inc (ORE) | 0,18 | -0,02 | -7,90 | 790 100 | 218,18 | | Metanor Resources Inc (MTO) | 0,77 | 0,00 | 0,00 | 1 000 | 32,76 |
| Appalaches Resources Inc (APP) | 0,11 | 0,00 | 0,00 | 107 500 | 69,23 | | Metco Resources Inc (MKO) | 0,12 | 0,00 | 0,00 | 34 000 | 60,00 |
| Artquest Internatl Alliances (AQ/B) | 0,03 | 0,00 | 0,00 | 0 | 100,00 | | Miranda Technologies Inc (MT) | 18,74 | 0,21 | 1,13 | 23 015 | 37,79 |
| Azimut Exploration Inc (AZM) | 2,04 | -0,01 | -0,49 | 56 450 | 39,73 | | Mistral Pharma Inc (MIP) | 0,11 | 0,01 | 5,00 | 299 000 | 200,00 |
| Bell Canada International (BI/H) | 6,74 | 0,08 | 1,20 | 996 805 | 8,71 | | Medical Intelligence Technol (MIZ) | 0,70 | 0,02 | 2,94 | 1 000 | 2,94 |
| Bij Red Diamond Corp (DIA) | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | n.d. | | Mty Food Group Inc (MTY) | 5,25 | 0,05 | 0,96 | 22 900 | 36,36 |
| Bioenvelop Technologies Corp (BIE) | 0,11 | 0,01 | 5,00 | 9 210 | -46,15 | | Murgor Resources Inc (MUG) | 0,23 | 0,00 | 0,00 | 360 500 | 70,37 |
| Biophage Pharma Inc (BUG) | 0,11 | 0,00 | 0,00 | 5 000 | 15,79 | | Namec Exploration Inc (NME) | 0,50 | 0,00 | 0,00 | 64 500 | 29,87 |
| Biosyntech Inc (BSY) | 0,50 | -0,09 | -15,25 | 13 000 | -3,85 | | Neptune Tech&Bioresources I (NTB) | 2,95 | -0,35 | -10,61 | 148 122 | 145,83 |
| Bioxel Pharma Inc (BIP) | 0,51 | 0,00 | 0,00 | 14 200 | 56,92 | | Norbac Mining Res Ltd (NMB) | 0,36 | 0,00 | 0,00 | 221 000 | 380,00 |
| Branchez-Vous Inc (BVZ) | 0,25 | 0,02 | 8,70 | 4 509 | 25,00 | | Noveko International Inc (EKO) | 0,39 | 0,00 | 0,00 | 11 016 | -9,30 |
| Canadian Royalties Inc (CZZ) | 1,70 | -0,15 | -8,11 | 76 100 | 34,92 | | Nstein Technologies Inc (EIN) | 0,11 | 0,00 | 0,00 | 488 700 | -25,00 |
| Clemex Tech Inc - A Shrs (CXG/A) | 0,33 | 0,00 | 0,00 | 0 | 13,79 | | Nti Newmerical Inc (CFD) | 0,12 | 0,00 | 0,00 | 0 | 84,62 |
| Co2 Solution Inc (CST) | 0,40 | 0,00 | 0,00 | 10 000 | -33,33 | | OmniTech Consultant Group Inc (GCO) | 0,26 | -0,02 | -7,14 | 168 500 | -52,73 |
| Comporec Inc (CNP) | 0,27 | 0,01 | 1,89 | 78 500 | 0,00 | | Orex Exploration Inc (OX) | 0,26 | -0,01 | -1,92 | 17 700 | -13,56 |
| Cpi Technologies Inc (CCY) | 0,08 | 0,00 | 0,00 | 0 | -6,25 | | Orthosoft Inc (OSH) | 0,34 | -0,01 | -2,86 | 59 000 | -12,82 |
| D'Ariane Resources Inc (DAR) | 0,20 | -0,02 | -7,14 | 55 500 | 34,48 | | Osisko Exploration Ltd (OSK) | 3,40 | -0,05 | -1,45 | 324 264 | 119,36 |
| D-Box Technologies Inc (DBO/A) | 0,20 | 0,00 | 0,00 | 0 | 0,00 | | Palmarejo Silver And Gold Co (PIO) | 8,05 | -0,45 | -5,29 | 23 200 | 47,98 |
| Deq Systems Corp (DEQ) | 0,46 | 0,02 | 4,55 | 10 000 | 4,55 | | Perlite Canada Inc (PCI) | 0,19 | -0,01 | -2,56 | 33 000 | 35,71 |
| Dia Bras Exploration Inc (DIB) | 0,68 | -0,01 | -1,45 | 162 500 | 183,33 | | Pershimco Resources Inc (PRO) | 0,30 | -0,01 | -3,23 | | |

LA PRESSE AFFAIRES

Lakshmi Mittal, un *self made man* devenu baron de l'acier



PHOTO BEN STANSALL, AFP ©

Lakshmi Mittal est connu pour l'achat de la résidence la plus chère de Londres : plus de 100 millions US.

AGENCE FRANCE-PRESSE

LONDRES – Parti de presque rien dans son pays, l'Indien Lakshmi Mittal a bouleversé en quelques années la hiérarchie mondiale de l'acier en créant la première entreprise du secteur et en se hissant à la tête de la cinquième fortune de la planète.

L'offre publique d'achat (OPA) qu'il lance sur son rival européen Arcelor est le dernier coup d'éclat de ce prédateur discret et élégant mais très opportuniste.

Son père Mohan, aujourd'hui âgé de 80 ans, avait donné à Lakshmi le nom de la déesse hindoue de la richesse. La progéniture a été fidèle à cette divine lignée.

C'est dans le désert du Rajasthan, dans le nord-ouest de l'Inde où il naquit en 1951, que le futur magnat commença sa carrière au début des années 70, dans la petite aciérie de son père. Comme beaucoup d'autres, la famille y avait émigré après la création du Pakistan en 1947.

En 1976, il persuade son père de ne pas vendre une rizière qu'il possédait en Indonésie et d'y construire une aciérie. Cette usine deviendra l'assise d'un empire qui, s'il réussit à s'emparer d'Ar-

celui que le *Wall Street Journal* compare à Andrew Carnegie, icône de l'essor industriel américain au XIX^e siècle, s'implante par la suite au Mexique, au Canada, en Irlande, en Allemagne, au Kazakhstan, en Roumanie, mais aussi aux États-Unis, où il rachète des usines à Chicago, ce qui lui vaut le titre de « producteur d'acier de l'année » en 1996.

Son coup de maître, il le réalise en 2005, en donnant naissance à la surprise générale au leader mondial de la sidérurgie en volume, Mittal Steel, par l'entremise de la fusion de sa société Ispat International (« Ispat » signifie acier en sanskrit) avec l'américain ISG.

Résultat : l'homme d'affaires installé à Londres apparaît au cinquième rang des fortunes mondiales dans la toute dernière liste du magazine *Forbes*, avec 23,5 milliards US, au sein d'un quintette de tête comprenant Bill Gates et le financier Warren Buffett.

Du coup, cet adepte du yoga, ascétique et végétarien, sait aussi mener grand train de milliardaire quand il le veut, même s'il reste discret sur sa vie privée.

Il est connu pour l'achat de la résidence la plus vaste et la plus chère de Londres (12 chambres et

plus de 100 millions US), dans le très huppé quartier de Kensington Palace Gardens, avec piscine en marbre. Son implication en 2002 dans un scandale entourant le financement du Parti travailliste de Tony Blair lui vaut aussi une réputation parfois sulfureuse en Grande-Bretagne.

Le mariage de sa fille de 25 ans, Vanisha, a défrayé la chronique l'an dernier.

Les noces ont duré cinq jours à Paris avec spectacle de la star australienne Kylie Minogue et un dîner au château de Versailles.

Chez les Mittal, tout reste en famille. Son fils tout juste trentenaire, Adityaz, a été propulsé directeur financier du groupe éponyme. Sa fille Vanisha occupe aussi une fonction clé au sein de l'empire, comme la plupart des membres importants de la famille, qui contrôle 88 % des actions de la société, une structure verrouillée qui vaut régulièrement des critiques au magnat mondial de l'acier.

Lakshmi Mittal, installé à Londres, apparaît au cinquième rang des fortunes mondiales dans la toute dernière liste du magazine *Forbes*, avec 23,5 milliards US.

celor, emploiera 320 000 personnes pour produire trois fois plus d'acier que n'importe lequel de ses concurrents.

Son secret : une course frénétique à la taille et un savoir-faire éprouvé dans le redressement des entreprises, où il ne s'embarasse pas de scrupules pour réduire les coûts en taillant dans les effectifs.

Son premier succès retentissant intervient à la fin des années 80 : en un an, il parvient à doubler la production et à rétablir la rentabilité d'une usine de Trinité-et-Tobago qui perdait 1 million de dollars par jour.

La présente annonce ne constitue pas une offre d'acheter ni la sollicitation d'une offre de vendre des titres de Falconbridge Limitée.

Le 18 mai 2006

Avis d'offre d'achat en espèces visant la totalité des actions ordinaires en circulation

de
FALCONBRIDGE LIMITÉE

au prix de

52,50 \$ CA l'action

par

XSTRATA CANADA INC.,

filiale en propriété exclusive de

XSTRATA plc



Xstrata plc, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive, Xstrata Canada Inc. (l'« initiateur »), offre (l'« offre ») d'acheter, au prix de 52,50 \$ \$ CA en espèces par action, la totalité des actions ordinaires en circulation (avec les droits en circulation émis dans le cadre du régime de droits des actionnaires qui y sont rattachés, les « actions ») de Falconbridge Limitée (« Falconbridge ») dont Xstrata plc n'est pas directement ou indirectement propriétaire. L'offre, qui est faite sous réserve de certaines conditions, est énoncée dans l'offre d'achat et la note d'information qui l'accompagne datées du 18 mai 2006 (la « note d'information »), dont un exemplaire est en voie d'être déposé auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et de la Securities and Exchange Commission des États Unis, et que ces autorités devraient mettre à la disposition du public sur Internet respectivement à www.sedar.com et à www.sec.gov.

L'offre peut être acceptée jusqu'à 20 h (heure de Toronto) le vendredi 7 juillet 2006 (le « moment de l'expiration »), à moins qu'elle ne soit prolongée ou retirée.

L'offre comporte certaines conditions qui sont décrites dans la note d'information, notamment le dépôt valide et non révoqué au moment de l'expiration, en réponse à l'offre, compte tenu des actions détenues par l'initiateur et les membres du même groupe que lui, d'un nombre d'actions qui représente au moins 66⅔% des actions en circulation (compte tenu de la dilution) et au moins la majorité des actions en circulation au moment en cause (compte tenu de la dilution) dont les voix seraient prises en compte pour qu'il soit déterminé si les porteurs minoritaires approuvent un regroupement d'entreprises ou une opération de fermeture de deuxième étape aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable. L'offre est également assujettie à la condition que les actionnaires de Xstrata plc approuvent l'acquisition des actions par l'initiateur, ainsi que le prescrivent les règles d'inscription de la Financial Services Authority du Royaume-Uni. Xstrata plc a l'intention de convoquer une assemblée de ses actionnaires pour le mois de juin 2006 aux fins de l'approbation de l'acquisition des actions aux termes de l'offre. Sous réserve de la législation applicable, l'initiateur se réserve le droit de retirer l'offre et de ne pas prendre livraison et régler le prix des actions déposées en réponse à l'offre à moins que chacune des conditions n'ait été satisfaite ou que l'on n'y ait renoncé au plus tard au moment de l'expiration.

Les actions sont cotées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole « FAL.LV » et à la New York Stock Exchange sous le symbole « FAL ». Le cours de clôture des actions à la TSX le 16 mai 2006, dernier jour de bourse avant l'annonce de l'intention de l'initiateur de présenter une offre, était de 54,00 \$ CA. L'offre représente une prime de 12,3 % par rapport à la valeur offerte par Inco Limitée (« Inco ») dans son offre concurrente modifiée visant les actions de Falconbridge, selon le cours de clôture des actions de Inco à la TSX le 5 mai 2006, dernier jour de bourse avant l'annonce de l'intention de Teck Cominco Limited d'acquiescer Inco, et dans l'hypothèse d'une pleine répartition au prorata de la contrepartie en actions et en espèces conformément aux modalités de l'offre de Inco. L'offre représente également une prime de 11,2 % par rapport au cours de clôture d'action de Falconbridge à la TSX le 5 mai 2006, soit 47,23 \$ CA.

Xstrata plc a obtenu de la part d'institutions financières des engagements aux fins du financement de l'offre.

Falconbridge a reçu une demande d'utilisation de la liste de ses actionnaires et de la liste des titres détenus en portefeuille établie par une chambre de compensation aux fins de la distribution de la note d'information aux actionnaires de Falconbridge. Une fois que cette liste aura été remise, la note d'information et les autres documents pertinents seront envoyés par la poste aux porteurs inscrits des actions et seront transmis aux courtiers et aux négociants en valeurs mobilières, aux banques, aux sociétés de fiducie et aux autres personnes semblables dont le nom, ou le nom de leur prête-nom, figure sur la liste des actionnaires de Falconbridge.

L'offre est présentée uniquement au moyen de la note d'information; elle n'est pas présentée aux actionnaires dans un territoire où sa présentation ou son acceptation ne serait pas conforme aux lois de ce territoire, et aucun dépôt effectué par ou pour eux ne sera accepté. La note d'information contient des renseignements importants que les actionnaires devraient lire en entier avant de prendre une décision à l'égard de l'offre.

Le dépositaire et agent d'information dans le cadre de l'offre est



130 King Street West, Suite 2950, P.O. Box 361
Toronto (Ontario) M5X 1E2

Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1 866 639-7993

À l'extérieur de l'Amérique du Nord, les banques et les courtiers peuvent appeler à frais virés au : 416 867-2272
Courriel : contactus@kingsdaleshareholder.com

Les chefs de file au Canada sont :

Valeurs Mobilières TD Inc.
66 Wellington Street West
TD Bank Tower, 8th Floor
Toronto (Ontario) M5K 1A2
Téléphone : 416 982-4594

J.P. Morgan valeurs mobilières Canada Inc.
Royal Bank Plaza
Toronto (Ontario) M5J 2J2
Téléphone : 416 981-9200

Deutsche Bank valeurs mobilières limitée
222 Bay Street, Suite 1100
Toronto (Ontario) M5K 1E7
Téléphone : 212 250-6022

Les chefs de file aux États-Unis sont :

JP Morgan Securities Inc.
277 Park Avenue
New York, NY 10172
Téléphone : 212 270-6000

Deutsche Bank Securities Inc.
60 Wall Street, 45th Floor
New York, NY 10005
Téléphone : 212 250-6022

TD Securities (USA) LLC
31 West 52nd Street, 20th Floor
New York, NY 10019
Téléphone : 212 827-7316

MON NOM EST

MAX

RENCONTREZ VOTRE NOUVEAU
PARTENAIRE D'AFFAIRES AU
WWW.MAXAFFAIRES.CA
OU COMPOSEZ LE 1 877 312.9871

ET COUREZ LA CHANCE DE GAGNER* UN
BLACKBERRY 8700R^{MC} AINSI QU'UN AN
DE SERVICE VOIX ET COURRIEL
ILLIMITÉ DE ROGERS^{MC} !

PRÊTS À EN FAIRE PLUS.

SERVICES
MAXAFFAIRES



**BANQUE
LAURENTIENNE**

*Aucun achat requis. Concours tenu par la Banque Laurentienne ouvert aux résidents du Québec âgés de 18 ans et plus. Le concours prendra fin le 31 août 2006. Certaines conditions s'appliquent aux prix. Consultez le règlement du concours disponible au www.maxaffaires.ca. La Banque se réserve le droit de mettre fin à ce concours en tout temps. © 2006 Research In Motion Limited. Tous droits réservés. Les marques, images et symboles associés aux familles RIM et BlackBerry sont la propriété exclusive et des marques de commerce de Research In Motion Limited utilisées sous permission. ^{MC} Marques de commerce de Rogers Sans-fil S.E.N.C ou de Rogers Communications inc. utilisées sous licence. © 2006.